

SOMMAIRE

	PAGES
Liste des Tableaux	5
Liste des Graphiques	10
AVANT PROPOS.....	11
PRESENTATION DE LA REGION DU GHARB- CHRARDA-BENI HSEN.....	13
CHAPITRE I:LE MILIEU NATUREL, LE DECOU- PAGE ADMINISTRATIF ET LA DEMOGRAPHIE	17
1 – Le milieu naturel	19
1.1- Le relief.....	19
1.2- Le climat.....	20
2- Le découpage administratif.....	21
3 – Les caractéristiques démographiques et culturelles..	23
3.1- L'évolution de la population entre les recensements....	23
3.2- La répartition territoriale de la population.....	24
3.3- La densité de la population.....	25
3.4- L'urbanisation	26
3.5- Les caractéristiques démographiques.....	28
3.5.1- La répartition selon le sexe.....	28
3.5.2- La répartition selon l'âge.....	28
3.5.3- La nuptialité.....	29
3.5.4- La fécondité.....	30
3.6- L'analphabétisme.....	30
3.7- Les ménages.....	32
3.7.1- Evolution des ménages.....	32
3.7.2- La taille moyenne des ménages.....	33
3.8- Les projections de la population.....	34
CHAPITRE II: LES CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES.....	37
1- Le marché du travail.....	39
1.1- L'activité.....	39
1.1.1- Evolution de la population active (15 ans ou plus)...	39
1.1.2- Le taux d'activité.....	40
1.2- Le chômage.....	41
1.2.1- Le chômage par sexe et milieu de résidence.....	41
1.2.2- Le chômage par âge et milieu de résidence.....	42
1.2.3- Le chômage par qualification et milieu de résidence..	43
1.3- L'Emploi.....	44

2- La pauvreté régionale.....	45
2.1- Concepts et définitions.....	47
2.2- La pauvreté régionale, provinciale et communale.....	48
2.2.1- La pauvreté régionale	48
2.2.2- La pauvreté provinciale	51
2.2.3- La pauvreté communale.....	51
2.2.3.1- Le milieu rural.....	51
2.2.3.2- Le milieu urbain.....	54
3- L'indice des prix à la consommation.....	56
3.1- IPC de la ville de Kénitra , année 2013.....	58
3.2- Variation annuelle 2012/2013.....	60
CHAPITRE III: LES INFRASTRUCTURES DE BASE	61
1 –Le transport	63
1.1- Le réseau routier	63
1.2- Le réseau ferroviaire	64
1.3- Le transport maritime.....	66
2- L'énergie et l'eau.....	67
2.1- L'énergie électrique.....	67
2.2- L'eau potable.....	67
3 – L'habitat.....	68
3.1- Les conditions d'habitat.....	68
3.1.1- Le type de logements.....	68
3.1.2- L'ancienneté des logements.....	70
3.1.3- Le statut d'occupation du logement.....	70
3.1.4- L'occupation des logements.....	71
3.1.5- Les équipements de base des logements.....	71
3.1.6- Le mode d'approvisionnement en eau	72
3.1.7- Le mode d'éclairage.....	73
3.1.8- Le mode d'évacuation des eaux usées.....	73
CHAPITRE IV: LES SECTEURS SOCIAUX.....	75
1- L'enseignement.....	77
1.1- L'enseignement préscolaire, fondamental et secondaire	78
1.1.1- L'enseignement préscolaire.....	78
1.1.1.1-Les écoles coraniques.....	78
1.1.1.2- L'enseignement préscolaire moderne.....	79
1.1.2-L'enseignement primaire.....	80
1.1.2.1- L'enseignement primaire public.....	80
1.1.2.2- L'enseignement primaire privé.....	82
1.1.3- L'enseignement secondaire collégial.....	82

1.1.3.1- L'enseignement secondaire collégial public.....	83
1.1.3.2- L'enseignement secondaire collégial privé.....	84
1.1.4- L'enseignement secondaire qualifiant.....	85
1.1.4.1- L'enseignement secondaire qualifiant public.....	85
1.1.4.2- L'enseignement secondaire qualifiant privé.....	86
1.2- La formation pédagogique.....	87
1.3- L'enseignement supérieur universitaire	87
2- La santé et les prestations sociales.....	88
2.1 – L'infrastructure sanitaire et la capacité litière.....	89
2.1.1- L'infrastructure sanitaire.....	89
2.1.2- La capacité litière et mouvement des malades.....	89
2.2- L'encadrement sanitaire et les consultations médicales	90
2.2.1- L'encadrement médical.....	90
2.2.2- L'encadrement paramédical.....	91
2.2.3- Les consultations médicales et paramédicales.....	92
2.3 - Quelques aspects de l'activité de la santé	93
2.3.1- Le programme national d'immunisation.....	93
2.3.2- Le programme national de surveillance de la grossesse et de l'accouchement.....	94
2.3.3- Le programme national de la planification familiale....	95
3- La jeunesse et sports.....	96
3.1- L'infrastructure sportive régionale.....	97
3.2- Les établissements socioculturels.....	97
CHAPITRE V: LES SECTEURS PRODUCTIFS.....	99
1- L'agriculture.....	101
1.1- La structure foncière.....	101
1.2- Les principales productions agricoles de la région.....	102
1.2.1- Les céréales.....	102
1.2.2- Les légumineuses.....	102
1.2.3- Les cultures industrielles.....	102
1.2.4- Les cultures oléagineuses.....	103
1.3- La production animale	104
2- La forêt.....	104
3- La pêche Maritime.....	105
3.1- La flotte de pêche.....	105
3.2- La production maritime	106
4- L'artisanat.....	107

5- L'industrie de transformation.....	109
5.1- Atouts et potentialités économiques.....	109
5.2- L'industrie régionale selon les secteurs d'activité.....	109

Liste des tableaux

	Pages
Tableau n°1: Précipitations mensuelles (mm) par province	21
Tableau n°2 : Organisation administrative de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen	22
Tableau n°3: Evolution de la population légale de la région selon le milieu de résidence et les provinces (1994-2004)	23
Tableau n°4: Taux d'accroissement annuels moyens (%) de la population de la région par milieu de résidence	24
Tableau n°5: Taux d'urbanisation (en %) par province	26
Tableau n°6: Répartition de la population légale des municipalités et centres urbains classés selon la taille en 2004	27
Tableau n°7: Structure (%) de la population par grands groupes d'âge, province et milieu de résidence	28
Tableau n°8: Répartition (en %) de la population régionale âgée de 15 ans et plus selon le sexe, le milieu de résidence et l'état matrimonial	29
Tableau n°9 : Evolution du taux du célibat (%) définitif à l'âge de 55 ans par sexe et milieu de résidence	29
Tableau n°10: Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence et par province	30
Tableau n°11: Taux d'analphabétisme régional (%) selon le sexe et le milieu de résidence	31
Tableau n°12: Taux d'analphabétisme régional (%) de la population âgée de 10 ans et plus selon l'âge fonctionnel et le milieu de résidence	32
Tableau n°13: Taux d'analphabétisme de la région (%) selon la situation dans la profession et le milieu de résidence	32
Tableau n°14: Evolution des ménages par milieu de résidence et par province	33

Tableau n°15:	Evolution de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence et par province	34
Tableau n°16:	Evolution de la population de la région selon les provinces et le milieu de résidence (1994-2013)	34
Tableau n°17:	Evolution de la population active âgée de 15 ans ou plus de la région selon le type d'activité et le milieu de résidence	39
Tableau n°18:	Taux d'activité (15 ans ou plus) selon le sexe, et le milieu de résidence (en %)	40
Tableau n°19 :	Taux d'activité (15 ans ou plus) selon l'âge et le milieu de résidence (en %)	41
Tableau n°20:	Taux de chômage (%) selon le sexe et le milieu de résidence	42
Tableau n°21:	Taux de chômage (%) selon l'âge et le milieu de résidence	43
Tableau n°22 :	Taux de chômage (%) selon le diplôme et le milieu de résidence	44
Tableau n°23:	Taux d'emploi (15 ans ou plus) selon le niveau de diplôme et le milieu de résidence	45
Tableau n°24:	Structure de l'emploi selon le secteur d'activité et le milieu de résidence	45
Tableau n°25 :	Taux de pauvreté par région en 2004 et 2007 (%)	49
Tableau n°26 :	Taux de pauvreté (en%) selon les régions et le milieu de résidence, 2007	50
Tableau n°27 :	Taux de pauvreté provincial (en %)	51
Tableau n°28 :	Taux de pauvreté communal (en %), province de Kénitra	52
Tableau n°29 :	Taux de pauvreté communal (en %), province de Sidi Slimane	53
Tableau n°30 :	Taux de pauvreté communal (en %), province de Sidi Kacem	54
Tableau n°31 :	Taux de pauvreté communal (en %), Urbain de la région	55
Tableau n°32 :	Structure des dépenses de consommation de l'ensemble des ménages urbains du Maroc	57
Tableau n°33 :	IPC de la ville de Kénitra par division et par mois, année 2013	59

Tableau n°34 :	Variation de l'IPC par division entre 2012 et 2013	60
Tableau n°35 :	Réseau routier construit selon les provinces (en km), Année 2013	64
Tableau n°36:	Densité spatiale du réseau routier construit, Année 2013	64
Tableau n°37 :	Départs des voyageurs par train selon la province	65
Tableau n°38 :	Arrivage des marchandises par rails selon la gare	65
Tableau n°39	Activité du port de Kénitra, Année 2012	67
Tableau n°40 :	Production nette d'électricité par l'ONEE, Année 2013	67
Tableau n°41 :	Production de l'eau par l'ONEE par province, Année 2012	68
Tableau n°42 :	Structure des ménages (en %) selon le type de logement, le milieu de résidence et la province	69
Tableau n°43:	Répartition des ménages selon l'ancienneté des logements et le milieu de résidence	70
Tableau n°44	Structure des ménages selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence	71
Tableau n°45 :	Ménages (en %) selon les équipements de base par milieu de résidence	72
Tableau n°46 :	Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'eau potable selon le mode d'approvisionnement	72
Tableau n°47 :	Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'électricité selon le mode d'éclairage	73
Tableau n°48 :	Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées	74
Tableau n°49 :	Effectif des élèves et des éducateurs par province, dans l'enseignement préscolaire traditionnel, 2013/2014	78
Tableau n°50 :	Effectif des élèves et des éducateurs par province, dans l'enseignement préscolaire moderne, 2013/2014	79

Tableau n°51 :	Enseignement primaire public par province et milieu de résidence, 2013/2014	81
Tableau n°52 :	Enseignement primaire privé, 2013/2014	82
Tableau n°53 :	Enseignement secondaire collégial public, 2013/2014	83
Tableau n°54:	Enseignement secondaire collégial privé, 2013/2014	85
Tableau n°55:	Enseignement secondaire qualifiant public, 2013/2014	86
Tableau n°56 :	Enseignement secondaire qualifiant privé, 2013/2014	86
Tableau n°57 :	Formation des enseignants par cycle, 2013/2014	87
Tableau n°58 :	Etudiants et enseignants du supérieur par établissement, 2012/2013	88
Tableau n°59 :	Infrastructure sanitaire publique selon les provinces, 2013	89
Tableau n°60 :	Mouvements des malades dans les formations sanitaires publiques avec lits, 2013	90
Tableau n°61 :	Médecins selon le secteur et les provinces, 2013	91
Tableau n°62 :	Médecins du Ministère de la Santé exerçant dans le réseau ambulatoire par province, 2013	91
Tableau n°63 :	Répartition du personnel paramédical par province	92
Tableau n°64 :	Consultations curatives réalisées dans les formations sanitaires publiques par province	92
Tableau n°65 :	Activités du Programme National d'Immunisation par province - Enfants âgés de 0 à 11 mois	93
Tableau n°66:	Activités du Programme National de surveillance de la grossesse et de l'accouchement	94
Tableau n°67:	Accouchements au sein des formations sanitaires publiques	95

Tableau n°68:	Activités du programme national de planification familiale selon les provinces	96
Tableau n°69:	Installations sportives dans la région	97
Tableau n°70:	Nombre d'établissements de la jeunesse et des sports par province, année 2012	98
Tableau n°71 :	La structure foncière, année 2012/2013	102
Tableau n°72:	Principales cultures selon la production (1000 qx) et la superficie (1000 ha), 2012/2013	103
Tableau n°73:	Effectif du cheptel selon les races, année 2013	104
Tableau n°74:	superficie (en ha) des forêts reboisées et naturelles, 2012	105
Tableau n°75:	Flotte immatriculée à la DPM de Kénitra, année 2013	106
Tableau n°76:	La production maritime par segment de pêche, année 2013	107
Tableau n°77 :	Produits de la pêche maritime par espèce, année 2013	107
Tableau n°78:	Principaux indicateurs de l'activité artisanale au niveau de la région, 2013	108
Tableau n°79:	Grandeurs industrielles par secteur, Année 2012	111

Liste des graphiques

	Pages
Graphique n°1 : Répartition de la population régionale par province, 2004	24
Graphique n°2 : Densité démographique (hab/km²), 2004	25
Graphique n°3 : Evolution de l'effectif de la population régionale selon le milieu de résidence (1994-2013)	35
Graphique n°4 : Taux de chômage régional selon l'âge et le milieu de résidence	43
Graphique n°5 : Taux de pauvreté selon les régions (2004-2007)	49
Graphique n°6 : Evolution mensuelle de l'indice général de la ville de Kénitra, année 2013	59
Graphique n°7 : Taux d'encadrement dans l'enseignement préscolaire traditionnel	79
Graphique n°8 : Taux d'encadrement dans l'enseignement préscolaire moderne	80
Graphique n°9 : Taux d'encadrement dans l'enseignement primaire public	81
Graphique n°10 : Taux d'encadrement dans l'enseignement secondaire collégial public	84

AVANT PROPOS

Depuis sa création en 1971, la région au Maroc n'a pas cessé de voir se développer son rôle de moteur de développement économique et social.

Son statut a été, en effet, revu à différentes reprises au cours de son histoire. Après la révision de 1984, le projet de la refonte du statut de la région a été concrétisé en 1997, par la promotion de celle-ci au rang de collectivité locale, et ce dans le but de doter le Maroc d'un tissu complet d'institutions démocratiques s'occupant de la chose locale. La région devrait jouer ainsi le rôle d'intermédiaire entre l'administration centrale et la commune, pour prendre en charge les problèmes d'aménagement du territoire et de développement qui dépassent les compétences territoriales des communes, et pour renforcer également le processus de décentralisation.

D'ailleurs, l'approche de proximité est considérée comme étant la plus adéquate dans le traitement de certaines questions vitales telles que le chômage, la pauvreté, ou plus généralement les questions afférentes au développement économique et social.

Cependant, la région doit disposer de ressources financières conséquentes et d'un encadrement humain adéquat pour être à la hauteur des prérogatives qui lui sont assignées par le législateur. Ceci, bien entendu, en parfaite complicité avec les autres acteurs de la chose locale, à savoir, les services publics, les élus, la société civile et le secteur privé.

La région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen possède toutes les potentialités pour être une région fonctionnelle et pour jouer pleinement son rôle de moteur de développement.

Le présent document, réalisé par la direction régionale du Haut Commissariat au Plan de Kénitra, se propose d'être un outil de travail pertinent, à même de servir de guide pour les différents utilisateurs et décideurs, notamment les opérateurs locaux, dans les domaines économique et social.

PRESENTATION DE LA REGION DU GHARB-CHRARDA- BENI HSEN (GCBH)

Située au Nord-Ouest du pays, la région du GCBH s'étend, après le dernier découpage administratif de 2009, sur une superficie de 7 990 km², soit près de 1,12% de la superficie du Maroc.

Elle est limitée au Nord par la région de Tanger –Tétouan, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, à l'Est par les deux régions de Taza Al Hoceima-Taounate et de Fès-Boulemane, et au Sud par les régions de Meknès-Tafilalte et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.

Sa population est recensée à 1 656 723 habitants, en 2004, (5,5% de la population nationale) et se répartie sur les provinces de la région à hauteur de 53% pour Kenitra, 29,5% pour Sidi Kacem contre 17,5% pour Sidi Slimane. Celles-ci comprennent 10 municipalités et 53 communes rurales.

La région bénéficie de précipitations abondantes qui dépassent celles enregistrées au niveau national. Quant au climat, il est de type méditerranéen, doux et humide en hiver et chaud et sec en été.

Les ressources hydriques de la région sont très importantes et diversifiées. On trouve d'une part les eaux souterraines qui sont constituées de deux nappes : la nappe de Maâmora et une nappe profonde qui circule dans les formations quaternaires de la plaine. Les deux nappes ont une capacité de 260 millions mètres cubes. D'autre part, il y a les ressources superficielles qui proviennent du Sebou et de ses affluents (Ouergha, Beht et Rdom) qui drainent un bassin versant (bassin du Sebou) large de 40 000 km² et où la moyenne des précipitations atteint 450 mm. L'apport annuel en eau superficielle est estimé à 5600 millions de mètres cubes.

Aussi, la région dispose d'une richesse forestière importante s'étalant sur une superficie de 130 000 ha. Les forêts naturelles constituent 29,2%.

En outre, on dénombre des réserves naturelles et biologiques importantes comme le lac de Sidi Boughaba, la Maâmora et la Merja Zerka.

Sur le plan humain, la région est caractérisée par une population jeune (32,4% de la population est âgée de moins de 15 ans). Celle-ci constituera, à moyen terme, la population active potentielle.

En termes d'évolution, le taux d'accroissement démographique annuel enregistré au niveau régional est de l'ordre de 1,5% entre 1994 et 2004 contre 1,4% au niveau national. Ce taux d'accroissement est plus élevé à la province de Kénitra avec 2% contre 1% et 0,8% pour Sidi Slimane et Sidi Kacem respectivement.

La densité régionale de la population est relativement élevée en comparaison avec celle des autres régions. En 2004, elle a atteint 207,3 hab/km² contre 42,1 hab/km² au niveau national, ce qui correspond à près de 5 fois la moyenne nationale.

Il est à signaler que la région du GCBH s'urbanise de plus en plus. Le taux d'urbanisation a atteint 43,5% en 2004 contre 39,9% en 1994.

Sur le plan économique, la région dispose de potentialités diversifiées qui peuvent être mobilisées pour un développement durable.

Au niveau agricole, le secteur jouit d'une gamme variée de sols à haute qualité, de ressources abondantes en eau, de la disponibilité de la main d'œuvre et de la proximité de l'Europe et des grands centres de consommation. Tous ces facteurs font de l'agriculture la première branche d'activité dans la région.

L'industrie, quoique peu développée, bénéficie d'atouts importants pouvant aider au développement du secteur, notamment celui de l'industrie de transformation. Parmi ces atouts, l'existence d'une infrastructure variée (port, zones industrielles,..) renforcée par une desserte ferroviaire à

double voie et un réseau routier très dense. S'ajouter à cela, une gamme très variée de produits agricoles qui servent de matières premières pour les unités de l'agro-industrie.

L'artisanat est également un secteur prometteur, comme l'on peut constater à travers sa contribution active à l'économie locale et nationale.

Enfin, le secteur touristique possède toutes les caractéristiques qui peuvent faire de la région, un pôle d'attraction pour les touristes. Une côte de 140km sur l'atlantique, des forêts immenses pour la chasse et les promenades, des sites touristiques (Kasbah, Thamocida...), une production artisanale diversifiée; en plus, la position stratégique dont jouit la région.

**CHAPITRE I:
LE MILIEU NATUREL,
LE DECOUPAGE
ADMINISTRATIF ET LA
DEMOGRAPHIE**

1 – Le milieu naturel

La région du Gharb Chrarda Bni Hssen se situe au Nord Ouest du Maroc, Elle est limitée par la région de Tanger-Tétouan au Nord, les régions de Taza-Al Hoceima-Taounat et Fes-Boulmane à l'Est, les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et Meknès Tafilalt au Sud et l'Océan atlantique à l'Ouest.

Suite au nouveau découpage administratif en vigueur depuis 2009, s'étend actuellement, sur une superficie de 7 990 km² (Kénitra: 3 052 km², Sidi Slimane: 1 825 km² et Sidi Kacem: 3 113 km²), soit 1,12% de la superficie nationale.

1.1. Le relief

Le relief de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen est caractérisé par une diversité remarquable. En effet, la région dispose d'une immense et riche plaine centrale, limitée au Nord par le Pré Rif, à l'Ouest par le littoral, se séparant par un cordon dunaire, et au Sud par la forêt de Maâmora.

- Les aires Pré-rifaines

La partie Nord de cette zone est montagneuse avec des collines aux pentes élevées.

- La plaine du Gharb : une plaine aux sols riches et variés

Cette plaine s'étend sur une superficie de 4 200 Km², entre les provinces de Kénitra, de Sidi Slimane et de Sidi Kacem. Elle correspond à une étendue de très faible pente, avec des altitudes qui atteignent en moyenne 60 m au niveau du cordon des dunes les séparant de l'Océan.

La plaine du Gharb est composée d'une gamme variée de sols, qu'on peut regrouper en quatre ensembles à vocation agronomique variée :

- Les Merjas : couvrent 15% de la superficie de la plaine, leurs sols sont très hydromorphes. Ces zones sont très aptes à la riziculture et aux cultures fourragères.
- La plaine proprement dite, couvre 40% de la superficie. Elle est couverte de sols noirs (Tirs) utilisés dans plusieurs cultures, notamment la céréaliculture et le maraîchage.

Dans la zone côtière, les sols devenant plus sableux, permettent des cultures sous abris (bananiers, fraisières...) et la culture d'arachide.

- Les zones des levées alluviales (30%) se caractérisent par des sols moins argileux essentiellement le Dehs. Ils sont très favorables aux cultures industrielles (canne à sucre, betteraves, tournesol...)
- Le Zrar (15%) est couvert de sols rouges très riches.

- La Maâmora

La forêt de Maâmora s'étend sur une superficie de 3 338 Km², domaine du chêne liège. Ce plateau qui coïncide avec la route Rabat-Khémissset, forme avec le Gharb un seul système hydrogéologique, sauf que le substratum imperméable de la Maâmora est moins profond que celui du Gharb.

1.2. Le climat

L'ouverture de la région sur l'océan atlantique lui vaut une pluviométrie relativement élevée par rapport aux autres régions du Maroc. En 2013, la région a connu des précipitations importantes réparties sur toutes les provinces. La pluviométrie a atteint 528 mm dans la province de Kénitra, 596 mm dans la province de Sidi Kacem et 431 mm à Sidi Slimane. La pluviométrie a été importante en janvier et mars. Et à part juin, juillet et août, mois secs, tous les autres mois de l'année ont connu des pluies plus ou moins importantes.

En ce qui concerne les températures, les mois les plus froids étaient janvier, février et décembre. La température minimale a été, en décembre, de 6,5°C dans la province de Kénitra, 5,3°C dans la province de Sidi Kacem et 3,9°C à Sidi Slimane. Le mois le plus chaud a été aout où la température maximale a atteint 32,1°C à Kénitra, 37,4°C à Sidi Kacem et 36,9°C à Sidi Slimane.

Tableau n°1: Précipitations mensuelles par province (mm)
Année 2013

Mois	Kénitra	Sidi Slimane	Sidi Kacem
Janvier	113,2	66,1	144,9
Février	30,4	43,9	49,1
Mars	142,7	125,0	185,7
Avril	61,0	43,3	37,1
Mai	25,0	30,4	23,6
Juin	0,0	0,0	0,0
Juillet	0,0	0,0	0,0
Aout	0,0	0,0	0,0
Septembre	21,6	8,5	7,5
Octobre	25,7	4,2	15,5
Novembre	61,2	62,2	89,6
Décembre	47,8	48,1	43,5
Total	528,6	431,7	596,5

Source : Annuaire statistique régional 2014

2 – Le découpage administratif

La région du Gharb Chrarda Beni Hssen, a été créée le 2 Avril 1997 en vertu du Dahir n° 1.97.84 du 23 Dou Al Ki'da 1417, 2 Avril 1997, relatif aux régions.

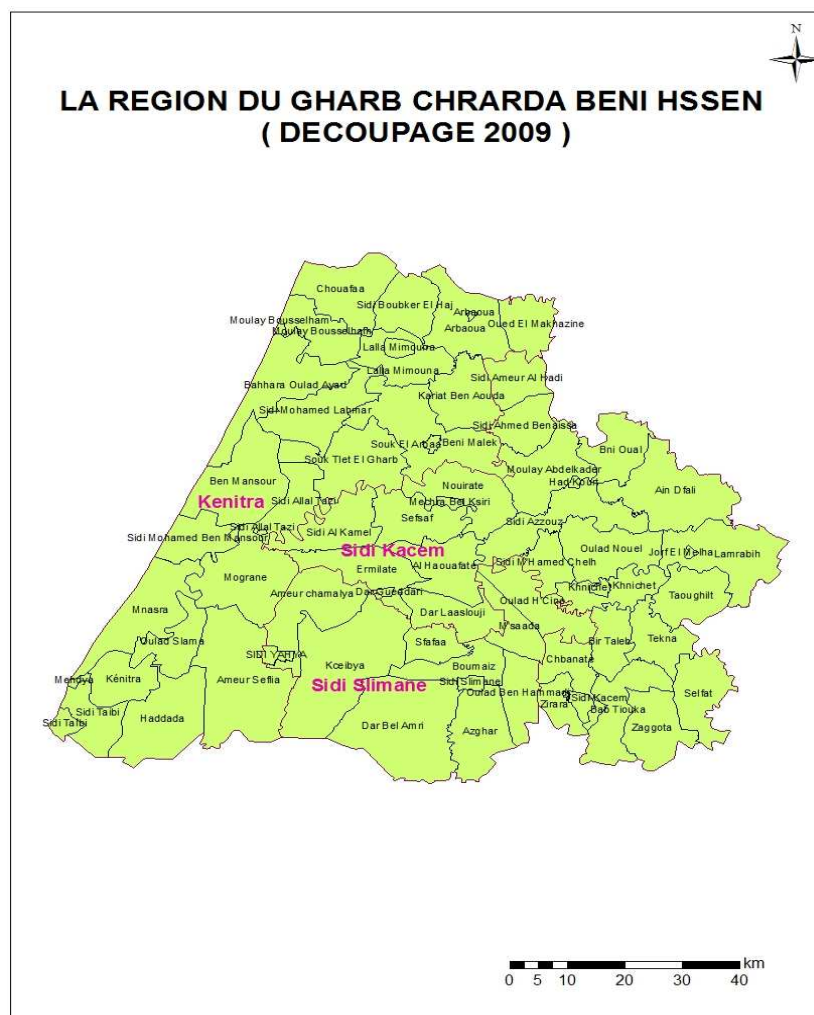
Suite au dernier découpage administratif paru dans le bulletin officiel du 18/06/2009, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen se compose actuellement de 10 communes urbaines et 53 communes rurales, répartis sur trois provinces: Kénitra, Sidi Slimane et Sidi Kacem.

La répartition des unités administratives de la région est comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau n°2 : Organisation administrative de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen

Provinces	Cercles	Communes		
		Urbaines	Rurales	Ensemble
Kénitra	5	3	20	23
Sidi Slimane	1	2	9	11
Sidi Kacem	4	5	24	29
Région	10	10	53	63

Source : Bulletin officiel du 18/06/2009



3 – Les caractéristiques démographiques et culturelles

3.1- L'évolution de la population entre les recensements

En 2004, la population de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen est recensée à 1 656 723 habitants, soit 225 231 personnes de plus qu'au dernier recensement. 67% de ce surplus démographique est enregistré par la population citadine. La province de Kénitra a contribué à elle seule à 72% de cette croissance démographique.

La part de la population régionale dans celle nationale est restée quasiment stable durant la période 1994-2004, aussi bien pour l'ensemble que pour les deux milieux séparés.

Tableau n°3: Evolution de la population légale de la région selon le milieu de résidence et les provinces (1994-2004)

	Milieu	Kénitra	S.Slimane	S.Kacem	Région (1)	Maroc (2)	(1)/(2) (%)
RGPH 1994	Urbain	349001	99610	121934	570545	13 415 659	4.3
	Rural	367679	162920	330348	860947	12 658 058	6.8
	Ensemble	716680	262530	452282	1431492	26 073 717	5.5
RGPH 2004	Urbain	462935	109765	147978	720678	16 463 634	4.4
	Rural	415150	179451	341444	936045	13 428 074	7.0
	Ensemble	878085	289216	489422	1656723	29 891 708	5.5

Source : RGPH 1994 et 2004

En termes d'évolution, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen a enregistré un taux d'accroissement démographique annuel de l'ordre de 1,5% durant la période intercensitaire (1994-2004).

Le taux le plus important a été enregistré dans la province de Kénitra (2%) dépassant ainsi le taux national de 0,6 point.

Tableau n°4: Taux d'accroissement annuels moyens (%) de la population de la région par milieu de résidence

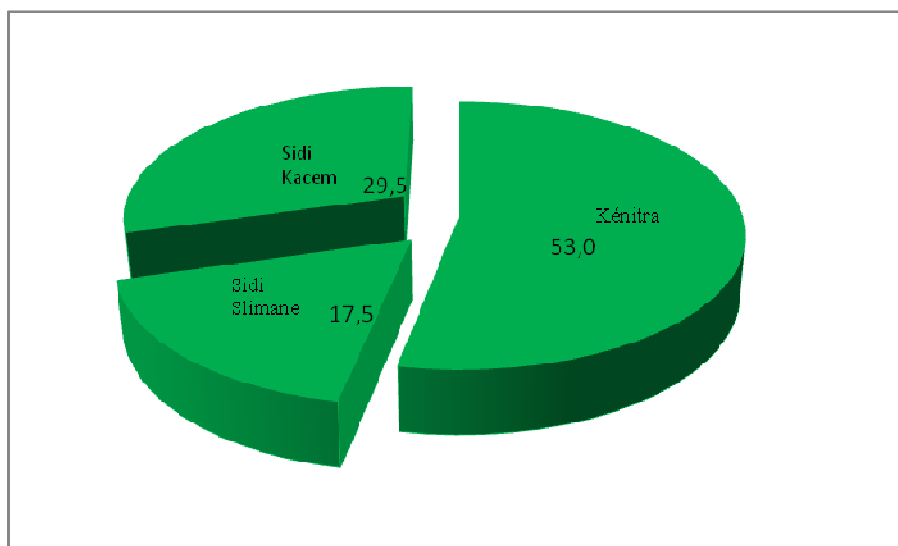
	1994-2004		
	Urbain	Rural	Ensemble
Kénitra	2.8	1.2	2.0
Sidi Slimane	1.0	1.0	1.0
Sidi Kacem	1.9	0.3	0.8
Région	2.3	0.8	1.5
Maroc	2.1	0.6	1.4

Source : RGPH 1994 et 2004.

3.2- La répartition territoriale de la population

La répartition de la population régionale par province montre la dominance de la province de Kénitra qui abrite 53,0% en 2004, suivie de la province de Sidi Kacem avec une proportion de 29,5% et enfin la province de Sidi Slimane qui abrite 17,5% de la population régionale.

Graphique n°1: Répartition de la population régionale par province, 2004



Source : RGPH 2004

3.3- La densité de la population

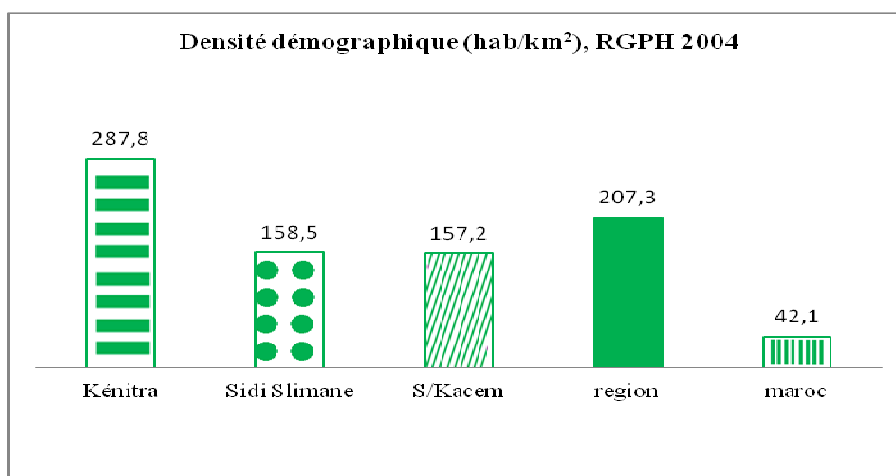
La région du G.C.B.H s'étend sur une superficie globale de 7990 km², soit 1,1% de celle du Royaume, et abrite 5,5% de la population nationale.

De ce fait, la densité régionale est relativement élevée en comparaison avec celle des autres régions. En 2004, elle a atteint 207,3 hab/km² contre 42 hab/km² au niveau national, ce qui correspond à près de 5 fois la moyenne nationale.

Kénitra est la province la plus dense de la région avec une densité de 287,8 contre 158,7 pour Sidi Slimane et 157,2 au niveau de Sidi Kacem.

Les communes les plus peuplées sont celles situées à la périphérie des villes, sur les côtes atlantiques, ainsi que les communes qui disposent de terres riches et irriguées où la densité dépasse 200 habitants par km².

Graphique n°2: Densité démographique (hab/km²), RGPH 2004



Source : RGPH 2004

3.4- L'urbanisation

L'urbanisation est un phénomène qui a marqué la période intercensitaire (1994-2004) au niveau national, et la région du Gharb n'a pas fait exception. En effet, la population urbaine régionale a été multipliée annuellement par 2,3 durant cette période, contre 0,8 pour la population rurale. Elle est passée de 570 545 à 720 678 habitants, soit un taux d'urbanisation de 43,5% en 2004 contre 39,9% en 1994.

Ce taux d'urbanisation qui a connu une augmentation de 3,6 points entre les 2 recensements, cache des disparités notables entre les trois provinces de la région : 52,7 % au niveau de la province de Kénitra contre 38,0% au niveau de la province de Sidi Slimane, et 30,2 % au niveau de la province de Sidi Kacem.

Cette urbanisation régionale croissante dont les composantes sont l'exode rural, le passage de certaines localités du statut rural à celui de l'urbain ainsi que l'extension des limites urbaines des localités existantes, reste en dessous du niveau d'urbanisation de l'ensemble du pays (55,1%).

Tableau n°5: Taux d'urbanisation (en %) par province

	1994	2004
Kénitra	48,7	52,7
Sidi Slimane	37,9	38,0
Sidi Kacem	27,0	30,2
Région	39,9	43,5
Maroc	51,5	55,1

Source : RGPH 1994, 2004.

La région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen regroupe 4,4% de la population urbaine du Maroc. Son armature urbaine est composée, selon le dernier découpage administratif de 2009, de 10 municipalités et 7 autres centres urbains.

La population des municipalités et celle des centres urbains n'ont pas connu le même rythme de croissance entre 1994 et 2004.

A l'exception de la municipalité de Mehdia et de Jorf El Melha, les autres municipalités ont enregistré des T.A.M.A moins importants que ceux enregistrés dans les centres urbains.

A noter que le T.A.M.A. le plus élevé est enregistré au centre urbain de Moulay Bouselham avec 20,9% entre 1994 et 2004.

Tableau n°6: Répartition de la population légale des municipalités et centres urbains classés selon la taille en 2004

Taille des villes	Province	Municipalité ou centre urbain	1994	2004	Poids en 2004 (en %)	T.A.M.A (en %)																																																																																																						
Plus de 100000 hab	Kénitra	Kénitra(M)	292	359	46,0	2,06																																																																																																						
			627	142			De 50000 a 100000 hab	S.Slimane	Sidi Slimane(M)	69 645	78 060	10,0	1,1	S.Kacem	Sidi Kacem(M)	67 622	74 062	9,5	0,9	De 20000 à 50000 hab	Kénitra	Souk Arbaa du Gharb(M)	37 216	43 392	5,5	1,5	S.Slimane	Sidi Yahya du Gharb(M)	29 965	31 705	4,1	0,6	S.Kacem	M. Belksiri(M)	23 876	27 630	3,5	1,5	S.Kacem	Jorf Melha(M)	10 187	20 581	2,6	7,3	De 10000 à 20000 hab	Kénitra	Sidi Taibi	-	19 979	2,6	-	Kénitra	Mehdia(M)	5 905	16 262	2,1	10,7	Kénitra	Lalla Mimouna	8 800	12 994	1,7	4,0	Moins de 10000 hab	S.Kacem	Khnicet	6 031	7 936	1,0	2,8	S.Kacem	Zirara	4 519	6 707	0,9	4,0	S.Kacem	Dar Gueddari(M)	5 403	6 011	0,8	1,1	Kénitra	M.Bouselham	855	5 693	0,7	20,9	S.Kacem	Had Kourt(M)	4 296	5 051	0,6	1,6	Kénitra	Sidi Allal Tazi	2 205	3 140	0,4	3,6	Kénitra	Arbaoua	1 567	2 333	0,3	4,1	Total	
De 50000 a 100000 hab	S.Slimane	Sidi Slimane(M)	69 645	78 060	10,0	1,1																																																																																																						
	S.Kacem	Sidi Kacem(M)	67 622	74 062	9,5	0,9																																																																																																						
De 20000 à 50000 hab	Kénitra	Souk Arbaa du Gharb(M)	37 216	43 392	5,5	1,5																																																																																																						
	S.Slimane	Sidi Yahya du Gharb(M)	29 965	31 705	4,1	0,6																																																																																																						
	S.Kacem	M. Belksiri(M)	23 876	27 630	3,5	1,5																																																																																																						
	S.Kacem	Jorf Melha(M)	10 187	20 581	2,6	7,3																																																																																																						
De 10000 à 20000 hab	Kénitra	Sidi Taibi	-	19 979	2,6	-																																																																																																						
	Kénitra	Mehdia(M)	5 905	16 262	2,1	10,7																																																																																																						
	Kénitra	Lalla Mimouna	8 800	12 994	1,7	4,0																																																																																																						
Moins de 10000 hab	S.Kacem	Khnicet	6 031	7 936	1,0	2,8																																																																																																						
	S.Kacem	Zirara	4 519	6 707	0,9	4,0																																																																																																						
	S.Kacem	Dar Gueddari(M)	5 403	6 011	0,8	1,1																																																																																																						
	Kénitra	M.Bouselham	855	5 693	0,7	20,9																																																																																																						
	S.Kacem	Had Kourt(M)	4 296	5 051	0,6	1,6																																																																																																						
	Kénitra	Sidi Allal Tazi	2 205	3 140	0,4	3,6																																																																																																						
	Kénitra	Arbaoua	1 567	2 333	0,3	4,1																																																																																																						
Total			624 145	780 971	100,0	2,3																																																																																																						

Source : RGPH 1994 et 2004

D'après le classement des agglomérations urbaines (municipalités et centres) selon leur taille, on constate que la ville de Kénitra compte en 2004 plus de 350 000 habitants, ce qui représente 49,8% de la population urbaine régionale. Quant aux villes moyennes, abritant entre 20 000 et 100 000 habitants, elles regroupent 38,22% de l'ensemble des citoyens régionaux.

3.5- Les caractéristiques démographiques

3.5.1- La répartition selon le sexe

Le rapport de masculinité est un indicateur qui permet de mesurer l'importance des effectifs des hommes par rapport à celui des femmes. Il est déterminé par le nombre d'hommes pour cent femmes.

Ce rapport, calculé au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen traduit un quasi équilibre entre les deux sexes, soit 99,9 hommes pour 100 femmes selon le RGPH 2004.

Selon le milieu de résidence, on constate un léger déficit d'hommes en milieu urbain et une légère prédominance en milieu rural, soit respectivement 96,4 et 102 hommes pour 100 femmes.

3.5.2- La répartition selon l'âge

L'analyse de la population régionale par grands groupes d'âge fait ressortir une prépondérance de la tranche d'âge de 15 à 59 ans qui représente 60,6% de l'ensemble de la population, suivie des enfants âgés de moins de 15 ans avec une proportion de 32,4% et enfin les personnes âgées de plus de 60ans et plus qui enregistrent une part de 7%. Selon les provinces, les proportions sont relativement similaires à celles de la région.

Par milieu de résidence, la population rurale de moins de 15 ans est légèrement supérieure à celle du milieu urbain, avec respectivement 34,9% et 29,1% en 2004.

Tableau n°7: Structure (%) de la population par grands groupes d'âge, province et milieu de résidence

	Kénitra			Sidi Slimane			Sidi Kacem			Région		
	U	R	E	U	R	E	U	R	E	U	R	E
Moins de 15ans	29,1	36,4	32,6	28,8	34,1	32,1	29,5	33,5	32,3	29,1	34,9	32,4
15 – 59 ans	63,5	57,7	60,8	63,3	59,1	60,7	63,0	59,2	60,4	63,4	58,5	60,6
60 ans ou +	7,4	5,9	6,7	7,9	6,8	7,2	7,5	7,3	7,4	7,5	6,6	7,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : RGPH 2004

3.5.3- La nuptialité

La répartition des personnes âgées de 15 ans et plus selon l'état matrimonial laisse apparaître une prédominance du statut « mariés », avec 52,6% chez les hommes et 53,9% chez les femmes en 2004.

Quant au phénomène de célibat, les hommes en sont plus touchés que les femmes, avec respectivement 45,8% et 33,4% en 2004. Tandis que le statut « divorcés » est largement important chez les femmes que chez les hommes.

Tableau n°8: Répartition (en %) de la population régionale âgée de 15 ans ou plus selon le sexe, le milieu de résidence et l'état matrimonial

	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
Urbain					
Masculin	45,8	52,4	0,8	1,0	100,0
Féminin	34,3	51,5	10,1	4,2	100,0
Rural					
Masculin	45,8	52,7	0,8	0,7	100,0
Féminin	32,6	55,9	8,8	2,7	100,0
Total Région					
Masculin	45,8	52,6	0,8	0,8	100,0
Féminin	33,4	53,9	9,4	3,4	100,0

Source: RGPH 2004

Le célibat définitif, mesuré par la proportion des célibataires à l'âge de 55 ans, touche l'urbain plus que le rural. Par sexe, cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Tableau n°9 : Evolution du taux du célibat (%) définitif à l'âge de 55 ans par sexe et milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	2,6	1,5	2,0
Féminin	2,6	0,9	1,7

Source : RGPH 2004

3.5.4- La fécondité

Au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, l'indice synthétique de fécondité (ISF), qui mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme à l'issue de sa vie féconde dans les conditions actuelles de fécondité, enregistre une tendance à la baisse. En 2004 il a atteint 2,6 enfants par femme. Cet indice régional est relativement supérieur à celui constaté au niveau national (2,5) en 2004.

Selon le milieu de résidence, l'indice synthétique de fécondité régional cache des disparités importantes. Les résultats du recensement révèlent un niveau de fécondité plus élevé chez les femmes rurales que chez les citadines.

Cet écart entre milieux urbain et rural, est le résultat de plusieurs facteurs dont notamment le niveau d'instruction. En effet, lorsque l'instruction se prolonge au delà de l'enseignement primaire, elle constitue un facteur de baisse de fécondité. Ce facteur agit sur la fécondité à travers ces déterminants notamment: l'âge au 1^{er} mariage et le recours à la contraception.

Tableau n°10: Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence et par province

	Urbain	Rural	Ensemble
Kénitra	2,1	3,4	2,7
Sidi Slimane	2,1	2,9	2,6
Sidi Kacem	2,1	3,0	2,7
Région	2,1	3,1	2,6
Maroc	2,1	3,1	2,5

Source : RGPH 2004

3.6 – L'analphabétisme

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2004, le taux d'analphabétisme a atteint 47,7% chez la population âgée de 10 ans et plus dans la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, contre 43,0% au niveau national. Ce taux a connu une amélioration notable durant la période intercensitaire, grâce aux efforts louables fournis par le Gouvernement et la société civile à travers les programmes d'alphabétisation.

Par milieu de résidence, on constate des disparités notoires. En effet, 29,9 % des citadins sont analphabètes contre 61,9% des ruraux.

Par sexe, les inégalités persistent toujours avec 60,1% chez les femmes, taux qui dépasse de loin celui des hommes (35,2%).

En conclusion, on note que l'analphabétisme est élevé dans la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, il l'est davantage chez les femmes et plus particulièrement chez celles résidant en milieu rural, d'où la nécessité d'intensifier les efforts en matière de lutte contre l'analphabétisme dans les campagnes.

Tableau n°11:Taux d'analphabétisme régional (%) selon le sexe et le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Total
Féminin	40,4	76,4	60,1
Masculin	18,9	47,8	35,2
Région	29,9	61,9	47,7
Maroc	29,4	60,5	43,0

Source : RGPH 2004

Par âge, le taux d'analphabétisme s'accroît au fur et à mesure qu'on avance dans l'âge. En effet, c'est la population âgée de 60 ans ou plus qui est la plus touchée par ce phénomène, avec 84,6% des analphabètes.

Pour la population en âge d'activité (15-59 ans), on constate que presque la moitié de ce groupe d'âge sont des analphabètes (48,6%), tandis qu'on enregistre un taux de 20,4%, dans le groupe de personnes ayant moins de 15 ans.

Tableau n°12: Taux d'analphabétisme régional (%) de la population âgée de 10 ans ou plus selon l'âge fonctionnel et le milieu de résidence

	Moins de 15 ans	15 – 59 ans	60 ans ou +
Urbain	4,9	28,6	76,2
Rural	30,3	65,2	91,8
Région	20,4	48,6	84,6

Source : RGPH 2004.

Par ailleurs, la répartition de l'analphabétisme selon la situation dans la profession montre que les salariés sont les plus alphabétisés avec un taux d'analphabétisme de 37,5%. Viennent en deuxième position, les employeurs avec un taux de 43,4%, tandis que les indépendants et les autres actifs (aides familiaux, apprentis...), sont les plus marqués par ce phénomène avec des taux d'analphabétisme respectifs de 52,3% et 56,7%. De même la population inactive est à moitié analphabète (51,0%).

Tableau n°13: Taux d'analphabétisme de la région (%) selon la situation dans la profession et le milieu de résidence

	Salariés	Indépendants	Employeurs	Autres Actifs	Inactifs	Total
Urbain	21,5	31,5	20,4	19,6	36,1	29,9
Rural	57,8	65,2	63,6	59,9	63,8	61,9
Région	37,5	52,3	43,4	56,7	51,0	43,0

Source : RGPH 2004

3.7- Les ménages

3.7.1- Evolution des ménages

Malgré la hausse de l'effectif des ménages entre les 2 recensements, sa part est restée constante avec 5,0% dans l'ensemble des ménages marocains.

Par milieu de résidence, le nombre de ménages s'est accru à des rythmes différents d'un milieu à l'autre. L'évolution dans le milieu urbain est presque le double de celle enregistrée dans le milieu rural.

Tableau n°14: Evolution des ménages par milieu de résidence et par province

Provinces	1994			2004		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Kénitra	64471	49839	114310	94720	60199	154919
Sidi Slimane	17846	23007	40853	21478	27562	49040
Sidi Kacem	22255	46400	68655	29474	52212	81686
Région	104572	119246	223818	145672	139973	258645
Maroc	2 522 488	1 921 783	4 444 271	3 439 755	2 225 509	5 665 264
R/M (%)	4,1	6,2	5,0	4,2	6,3	5,0

Source : RGPH 1994 et 2004

Au niveau provincial, la croissance n'est pas identique d'une province à l'autre, entraînant ainsi un léger changement du poids des provinces de la région.

En effet, le poids de la province de Kénitra au sein de la région a augmenté de 3 points entre 1994 et 2004, en passant de 51% à 54%, tandis que celui des provinces de Sidi Kacem et Sidi Slimane ont baissé respectivement de 2 et 1 point durant la même période.

3.7.2- La taille moyenne des ménages

La taille moyenne des ménages ou nombre moyen de personnes par ménage a connu une baisse en passant de 6,3 à 5,7 personnes par ménage durant la période (1994-2004).

Cette tendance baissière, enregistrée tant au niveau national qu'au niveau régional, est essentiellement le résultat de la baisse de fécondité et du recul du nombre de familles étendues.

Tableau n°15: Evolution de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence et par province

Provinces	1994			2004		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Kénitra	5,4	7,4	6,3	4,9	6,9	5,7
Sidi Slimane	5,6	7,1	6,4	5,1	6,5	5,9
Sidi Kacem	5,5	7,1	6,6	5,0	6,5	6,0
Région	5,5	7,2	6,4	4,9	6,7	5,8
Maroc	5,3	6,5	5,8	4,7	6,0	5,3

Source : RGPH 1994 et 2004

3.8- Les projections de la population

Selon les projections du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED), la population régionale passerait de 1657 mille habitants en 2004 à environ 1810 mille habitants en 2013, soit une croissance démographique globale de 153000 personnes en l'espace de 9 ans.

Tableau n°16: Evolution de la population de la région selon les provinces et le milieu de résidence (1994-2013)
(En milliers)

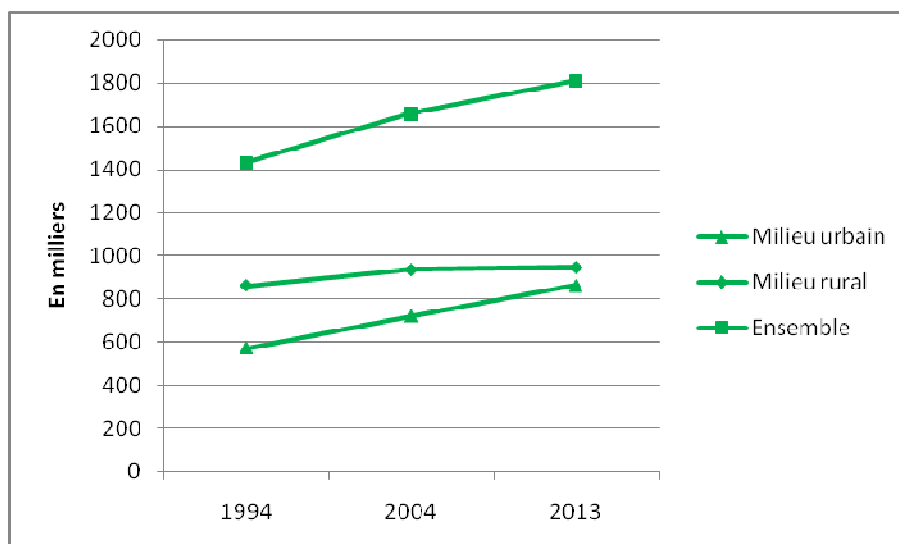
	1994	2004	2013
Milieu urbain			
Kénitra	349	463	585
Sidi Slimane	100	110	110
Sidi Kacem	122	148	168
Région	571	721	863
Maroc	13416	16464	19513
R/M %	4,3	4,4	4,4
Milieu rural			
Kénitra	368	415	433
Sidi Slimane	163	179	178
Sidi Kacem	330	341	336
Région	861	936	947
Maroc	12658	13428	13437
R/M %	6,8	7,0	7,0
Ensemble			
Kénitra	717	878	1018
Sidi Slimane	263	289	288
Sidi Kacem	452	489	504
Région	1431	1657	1810
Maroc	26074	29892	32950
R/M %	5,5	5,5	5,5

Source : RGPH 1994 et 2004 et Projections

Selon les tendances démographiques, la population urbaine augmenterait de 13,9% entre 2004 et 2013 et continuerait de se concentrer dans la province de Kénitra qui abriterait 67,7% de la population citadine régionale en 2013, au détriment de la province de Sidi Kacem dont la population urbaine ne serait que de 19,5% et Sidi Slimane qui regrouperait 12,7%.

Le mouvement d'urbanisation est plus accentué dans la province de Kénitra, alors que dans les provinces de Sidi Kacem et Sidi Slimane, la population resterait globalement rurale avec respectivement 66,7% et 61,8% de la population de chaque province.

Graphique n°3 : Evolution de la population régionale selon le milieu de résidence (1994-2013)



Source : Projections de la population (CERED)

CHAPITRE II :
LES CARACTERISTIQUES
SOCIOECONOMIQUES

1. Le marché du travail

Les caractéristiques du marché du travail seront appréhendées selon l'offre de la force de travail.

La population est répartie en trois grandes catégories, vis-à-vis de l'activité économique: les actifs occupés, les chômeurs et les inactifs. L'identification de ces trois sous-populations repose sur deux principales questions, à savoir: est ce que la personne occupe un emploi? Et est ce que la personne cherche un emploi? Les personnes qui n'exercent aucun emploi et qui n'en cherchent pas sont considérées comme inactives.

1.1- L'activité

1.1.1- Evolution de la population active (15 ans ou plus)

La population active âgée de 15 ans et plus se définit comme la somme des personnes ayant un emploi (population active occupée âgés de 15 ans et plus) et des chômeurs. Cette population, au niveau régional, a atteint 759552 personnes en 2013 contre 778447 personnes en 2012, soit une baisse de 2,4% en une année.

La chute des effectifs de l'offre de travail (population active) observée au niveau régional entre 2012 et 2013 a été enregistrée aussi au niveau de chaque milieu de résidence, avec, cependant, une acuité plus forte en milieu rural (-3,6 %) qu'en milieu urbain (-0,5 %).

Tableau n°17: Evolution de la population active âgée de 15 ans ou plus de la région selon le type d'activité et le milieu de résidence

Type d'activité	Urbain			Rural			Ensemble		
	2012	2013	(%)	2012	2013	(%)	2012	2013	(%)
Actifs occupés	249566	248800	-0,3	447842	429398	-4,1	697408	678198	-2,8
Chômeurs	50312	49496	-1,6	30727	31858	3,7	81039	81354	0,4
Actifs	299878	298296	-0,5	478569	461256	-3,6	778447	759552	-2,4

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2012 et 2013.

1.1.2- Le taux d'activité

Le taux net d'activité indique la part de la population active âgée de 15 ans ou plus dans la population totale du même âge. Ce pourcentage est nettement supérieur au niveau régional (55,0 %) par rapport au niveau national (48,3%).

L'importance de la participation à l'activité économique au niveau régional par rapport au niveau national reste vérifiée aussi bien par milieu de résidence que par sexe. En effet, le taux d'activité urbain régional dépasse de 2,5 points son homologue national (44,9% contre 42,4%). Et l'écart est plus accentué en milieu rural où il atteint sept points (64,4% contre 57,4%).

Au niveau régional, le taux d'activité rural (64,4%) dépasse largement celui urbain (44,9%). Cette dominance rurale reste vérifiée au niveau de chaque sexe à part.

Tableau n°18: Taux d'activité (15 ans ou plus) selon le sexe, et le milieu de résidence (en %)

	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Région	72,6	20,2	44,9	83,6	46,8	64,4	78,4	33,9	55,0
Maroc	69,0	17,5	42,4	79,3	36,8	57,4	73,0	25,1	48,3

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2013.

Le pourcentage des actifs parmi la population totale est variable selon l'âge. Il atteint son maximum pour la tranche d'âge 35–44 ans (68,7%) et son minimum dans la tranche d'âge 15–24 ans (38,3%). Pour cette dernière tranche, la faiblesse du taux d'activité s'explique surtout par l'allongement de la scolarité des jeunes. Quant à la tranche d'âge 45 ans ou plus, le taux d'activité s'établit à 53,5%.

Les différences entre les deux milieux de résidence sont aussi présentes par tranche d'âges. Mais l'écart entre le taux urbain et le taux rural le plus frappant et celui enregistré dans la tranche d'âge 45 ans et plus (27,6 points), suivi de la tranche 15-24 ans (27,4 points). Ce qui fait que les campagnards entrent un peu plus tôt dans la vie active et la quittent un peu plus tard que les citadins.

Tableau n°19 : Taux d'activité (15 ans ou plus) selon l'âge et le milieu de résidence (en %)

Tranche d'âge	Urbain	Rural	Région
15-24 ans	22,7	50,1	38,3
25-34 ans	59,4	67,9	64,0
35-44 ans	61,4	76,0	68,7
45 ans ou plus	40,5	68,1	53,5
Ensemble	44,9	64,4	55,0

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2013

1.2- Le chômage

Le chômage peut être défini comme l'inactivité d'une personne souhaitant travailler. Toutefois ce n'est pas un phénomène uniforme et homogène. Bien au contraire, il est la conséquence de plusieurs facteurs économiques et sociaux et touche de façon inégale les différentes catégories de la population. En fait, le chômage a plusieurs composantes qui n'évoluent pas de la même façon et qui n'agissent pas sur les mêmes catégories d'actifs. On peut dire que les caractéristiques principales qui segmentent la population des chômeurs, sont le sexe, le milieu de résidence, la qualification et l'âge.

1.2.1- Le chômage par sexe et milieu de résidence

A partir de l'année 2001, le taux de chômage (nombre de chômeurs rapporté à la population active âgée de 15 ans et plus) de la région du G.C.B.H. a affiché un niveau inférieur à celui enregistré au niveau national, mais à partir de l'année 2007 il a changé de rythme pour atteindre 10,4% en 2013 contre 9,2% au niveau national.

L'écart entre le taux de chômage masculin et celui féminin est estimé à 2,4 points en 2013 (11,5% pour les hommes et 9,1% pour les femmes).

Tableau n°20: Taux de chômage (%) selon le sexe et le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Kénitra			16,6			6,3			10,9
Sidi Kacem			16,7			7,9			10,4
Région	14,9	22,1	16,6	8,8	3,8	6,9	11,5	9,1	10,7
Maroc	12,3	20,4	14,0	4,9	1,6	3,8	9,1	9,6	9,2

*Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2013
Kénitra y compris Sidi Slimane*

1.2.2- Le chômage par âge et milieu de résidence

Comme pour la variable sexe, le chômage est un phénomène sélectif selon l'âge. Il ne touche pas les individus de la même façon. Certaines tranches d'âge sont plus susceptibles de subir le chômage que d'autres. Ainsi, dans la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, pour l'ensemble et pour les deux milieux séparés, le chômage devient moins fréquent lorsqu'on avance dans l'âge. Les tranches d'âges les plus touchées sont 15 – 24 ans et 25 – 34 ans avec des taux de 18,0% et 15,1% respectivement.

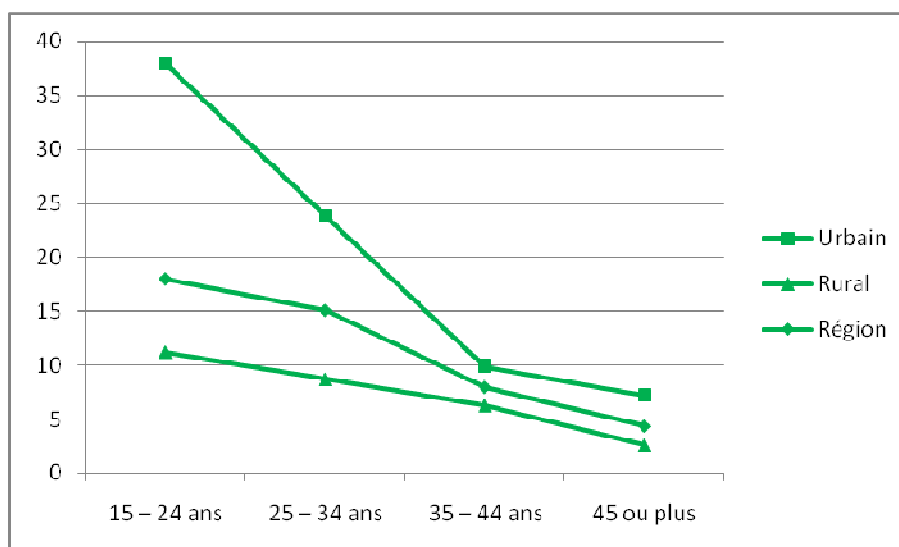
Quant à la dernière tranche (45 ans ou plus), le taux de chômage se situe à 4,4%. Ce qui signifie qu'à partir de 45 ans, la population active devient prédominée par les actifs occupés, par conséquent, les demandeurs d'emploi deviennent moins fréquents. Cette situation n'est pas toujours signe de bonne santé économique; elle peut toutefois cacher une partie des chômeurs et des actifs occupés qui basculent dans l'inactivité (âge précoce de la retraite ou chercheurs d'emploi totalement désespérés).

Tableau n°21: Taux de chômage (%) selon l'âge et le milieu de résidence

Tranches d'âge	Urbain	Rural	Région
15 – 24 ans	37,9	11,2	18,0
25 – 34 ans	23,8	8,7	15,1
35 – 44 ans	9,9	6,3	8,0
45 ou plus	7,2	2,6	4,4
Ensemble	16,6	6,9	10,7

Source: HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2013

Graphique n°4 : Taux de chômage régional selon l'âge et le milieu de résidence



Source: HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2013

1.2.3- Le chômage par qualification et milieu de résidence

Le taux de chômage régional est inversement proportionnel au niveau de qualification de la population. En effet, les personnes n'ayant aucun diplôme sont les moins touchées par ce phénomène avec un taux de chômage estimé à 7,4 %. Ce taux grimpe à 18,7 % pour les personnes ayant un diplôme de niveau moyen et à 15,7 % pour celles ayant un diplôme de niveau supérieur.

Par milieu de résidence, on constate qu'il est beaucoup plus difficile de décrocher un emploi lorsqu'on a un diplôme de niveau supérieur dans

les campagnes que dans les villes. Alors que la probabilité d'être chômeur dans les villes est presque deux fois plus supérieure que dans les campagnes pour les sans diplômes.

Tableau n°22 : Taux de chômage (%) selon le diplôme et le milieu de résidence

Qualification	Urbain	Rural	Région
Sans diplôme	12,4	5,6	7,4
Niveau moyen (1)	23,0	12,6	18,7
Niveau supérieur (2)	14,8	33,3	15,7
Ensemble	16,6	6,9	10,7

Source: HCP, *Enquête Nationale sur l'Emploi, 2013*

(1) Niveau moyen : Certificats de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification professionnelle.

(2) Niveau supérieur : Baccalauréat, diplômes de cadres moyens et diplômes de formation supérieure (facultés, grandes écoles et instituts).

1.3 – L'emploi

Le taux d'emploi, nombre d'actifs occupés rapportés à la population totale âgée de 15 ans ou plus, a été de l'ordre de 49,2% en 2013, enregistrant ainsi une diminution d'un point par rapport à l'année 2012. Par ailleurs, plus de la moitié de la population ayant un diplôme de niveau supérieur (55,2 %) et de celle n'en ayant aucun (53,3 %) possèdent un emploi. Par contre, les diplômés de niveau moyen sont relativement peu sollicités sur le marché du travail (37,7 % comme taux d'emploi).

Par milieu de résidence, les opportunités de travail sont plus présentes en milieu rural où six personnes âgées de 15 ans ou plus sur dix occupent un emploi. Par contre, la part des personnes qui ont un emploi est nettement inférieure dans les villes de la région où moins de quatre personnes sur dix exercent une activité économique (37,5%).

Tableau n°23: Taux d'emploi (15 ans ou plus) selon le niveau de diplôme et le milieu de résidence

Qualification	Urbain	Rural	Région
Sans diplôme	35,4	63,5	53,3
Niveau moyen	32,9	46,0	37,7
Niveau supérieur	55,7	43,3	55,2
Ensemble	37,5	60,0	49,2

Source: HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2013

La structure de l'emploi selon les secteurs d'activité fait apparaître la prédominance de l'agriculture en matière de création d'emplois dans la région (53,0 %) et l'importance montante des services (34,2%).

Toutefois, il y a un grand contraste entre milieux de résidence. Dans les villes, les services occupent sept actifs occupés sur dix. L'industrie et le BTP créent un cinquième des emplois urbains. Par contre, en milieu rural, c'est l'agriculture qui crée l'essentiel des emplois (78,7%).

Tableau n°24: Structure de l'emploi selon le secteur d'activité et le milieu de résidence

Secteur d'activité	Urbain	Rural	Région
Agriculture, forêt et pêche	8,5	78,7	53,0
Industrie (y compris BTP)	21,8	7,4	12,7
Services	69,5	13,8	34,2
Autres	0,2	0,0	0,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2013

2-La pauvreté régionale

Jusqu'à la fin des années 90, les politiques gouvernementales en matière de développement humain ont été vouées à l'échec à cause de leur aspect sectoriel et non intégré. Le Maroc, suite à son endettement extérieur, s'est vu contraint de suivre les directives des bailleurs de fonds internationaux afin de pouvoir honorer ses dettes. C'est ainsi que l'économie marocaine a dû subir l'impact du Programme d'Ajustement Structurel imposé au Maroc à partir de 1983. Celui-ci a visé essentiellement la croissance économique sans se soucier du

volet social. En conséquence, la situation sociale du pays s'est dégradée et a engendré des formes inquiétantes de marginalisation et de pauvreté.

Depuis l'accession au trône de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la lutte contre la pauvreté est devenue un chantier prioritaire où les efforts doivent s'unir et se renforcer afin de servir de catalyseur pour la croissance économique et le développement durable.

La pauvreté est un phénomène palpable mais difficile à définir, vu ses aspects multidimensionnels. Cependant, les formes les plus utilisées au niveau international sont celles de la pauvreté absolue et la pauvreté relative, toutes les deux fondées sur l'approche monétaire. Ces deux concepts se basent sur une approche numérique intégrant une composante alimentaire équivalente au coût du panier requis pour un minimum nutritionnel, exprimé en kilocalories par jour et par personne, et une composante non alimentaire minimale. A partir de ces données, des seuils de pauvreté et de vulnérabilité sont fixés permettant de faire des comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Concernant les aspects liés à la pauvreté, le Maroc dispose, d'une part, des données relatives aux enquêtes régulières sur le niveau de vie ou celles, plus pertinentes encore, sur la consommation et les dépenses des ménages et, d'autre part, des données des recensements généraux de la population et de l'habitat.

L'ensemble de ces informations a donné naissance à une base de données couvrant les différentes unités territoriales. C'est ainsi que la première carte de pauvreté communale a été réalisée en juin 2004 mais basée sur les données fournies par l'exploitation d'un échantillon limité du RGPH 1994, lui-même vieux de 10 ans et d'un échantillon encore plus réduit de l'enquête sur le niveau de vie des ménages 1998/1999.

La deuxième carte de pauvreté a été réalisée en 2005. Elle est basée sur les résultats du dernier RGPH 2004 et ceux de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2000/2001 dont l'échantillon est trois fois plus grand que celui utilisé dans l'ancienne carte. En outre, la lecture automatique des documents (LAD) a permis l'exploitation exhaustive des données du RGPH 2004.

La troisième et dernière carte de pauvreté est celle de 2007. Elle a été élaborée en combinant, toujours les résultats du RGPH 2004, avec ceux de l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages de 2007. Les données présentées, ci-dessous, relèvent de cette carte et de celle de 2004 afin de voir l'évolution du phénomène de la pauvreté dans la région.

2.1-Concepts et définitions

L'approche retenue de la pauvreté se fonde sur les normes internationales en termes de concept de méthode et de mesure.

Le concept de pauvreté se compose en général de trois formes :

a- Pauvreté alimentaire : elle se réfère à un panier de biens et services alimentaires permettant le minimum requis en calories, calculé en appliquant la norme recommandée par la FAO et l'OMS, à la structure de la population. Le seuil retenu est de 1984 Kcal par jour et par personne.

b- Pauvreté absolue : son seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation minimale de biens et services non alimentaires. La dotation retenue à cet effet est celle réalisée par les ménages qui ne satisferaient leurs besoins alimentaires que lorsqu'ils leur consacraient le total de leur budget.

c- Pauvreté relative : son seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation plus conséquente de biens et services non alimentaires. La mesure de cette majoration, conformément à l'approche d'allocation des dépenses non alimentaires recommandée par la Banque Mondiale, retient la moyenne des dépenses non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum requis.

C'est de ce dernier concept que relèvent les données de la carte de pauvreté présentées ci-après.

2.2- La pauvreté régionale, provinciale et communale

2.2.1- La pauvreté régionale

En 2007, le taux de pauvreté de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen a atteint 16%, enregistrant ainsi une nette amélioration, par rapport à 2004, concrétisée par la réduction de ce taux de 22%.

Malgré cette baisse, la région du Gharb occupe toujours le 1^{er} rang, parmi les autres régions du pays, en termes de pauvreté relative et s'éloigne davantage de la moyenne nationale (8,9%). En effet, l'écart absolu entre le taux de pauvreté régional et celui national est de 7,1points contre 6,3 en 2004. On remarque, cependant, que la variation absolue entre le taux de pauvreté le plus élevé et celui le plus bas a régressé au bout de ces trois années, 13,8 points en 2007 contre 17,7 en 2004, ce qui amorce une nette atténuation des disparités régionales.

Sur le plan régional, le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale dans six régions à savoir les régions du sud (excepté Guelmim), Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, le grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha et Tanger-Tétouan.

La comparaison des taux régionaux de pauvreté montre qu'il y a moins de pauvres en 2007 qu'en 2004 et ce pour l'ensemble des 16 régions.

Il y a lieu de noter aussi que la baisse des taux régionaux de pauvreté ne s'est pas opérée de la même manière. Celle-ci est de plus de 40% pour 4 régions, à savoir Laayoune-Boujdour-Sakia El hamra (65%), Chaouia-Ouardigha (43,7%), Oriental (43,6%) et Marrakech-Tensift El Haouz (41,6%). La baisse comprise entre 20 et 40% a été enregistrée dans 9 régions (y compris la région du Gharb) et seulement 3 régions ont connu une baisse de moins de 10% de leur taux de pauvreté : Il s'agit d'Oued Ed-Dahab-Lagouira (7,1%), Doukala-Abda (8,3%) et le Grand Casablanca (8,6%). Il est à noter que les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté diffèrent d'une région à une autre et restent en deça de la moyenne nationale notamment dans les régions du Gharb Chrarda Beni Hssen et

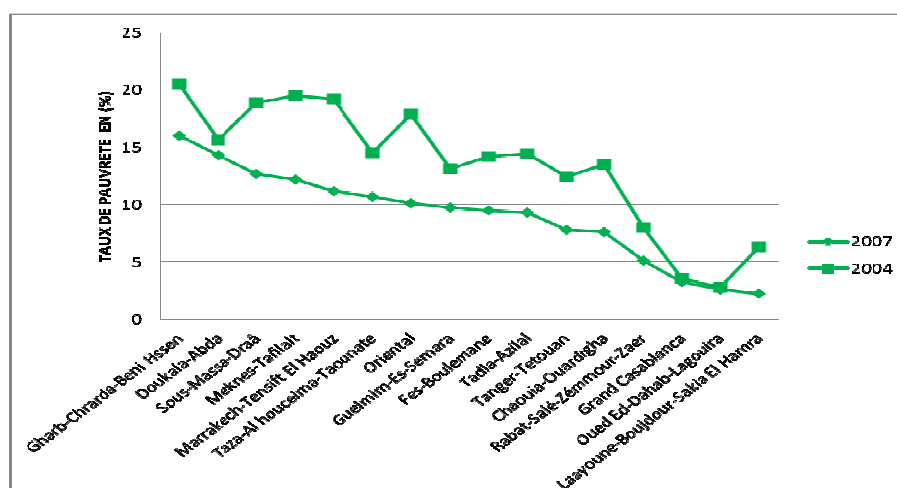
Doukala-Abda qui a perdu 4 places en termes de classement des taux de pauvreté en 2007.

Tableau n°25 : Taux de pauvreté par région en 2004 et 2007 (%)

	TP (2004)	TP (2007)
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	20,5	16,0
Doukala-Abda	15,6	14,3
Sous-Massa-Draâ	18,9	12,7
Meknes-Tafilalt	19,5	12,2
Marrakech-Tensift El Haouz	19,2	11,2
Taza-Al houceima-Taounate	14,5	10,7
Oriental	17,9	10,1
Guelmim-Es-Semara	13,1	9,7
Fes-Boulemane	14,2	9,5
Tadla-Azilal	14,4	9,3
Tanger-Tetouan	12,4	7,8
Chaouia-Ouardigha	13,5	7,6
Rabat-Salé-Zémour-Zaer	8,0	5,1
Grand Casablanca	3,5	3,2
Oued Ed-Dahab-Lagouira	2,8	2,6
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	6,3	2,2
Maroc	14,2	8,9

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007, HCP

Graphique n°5 : Taux de pauvreté selon les régions (2004-2007)



Source : Haut Commissariat au Plan, cartes de la pauvreté 2004,2007

La région du Gharb Chrarda Beni Hssen est également la région la plus pauvre selon les deux milieux de résidence. Le taux de pauvreté de 10,7%, en milieu urbain, est le plus élevé et nettement supérieur à la moyenne urbaine (4,8%). De même qu'en milieu rural, la région dépasse la moyenne nationale de près de 4 points (19 contre 14,4%). Il y a lieu de noter que le taux de pauvreté rural est trois fois celui de l'urbain au niveau national alors qu'il est seulement de 1,8 fois au niveau régional.

Quant aux autres régions, huit ont des taux supérieurs à la moyenne urbaine contre neuf pour le milieu rural.

Quoique la pauvreté soit plus dominante en milieu rural, certaines régions sont bien situées par rapport à la moyenne rurale nationale, tandis que leurs taux urbains de pauvreté sont plus élevés que la moyenne urbaine nationale. Il s'agit des régions de Chaouia-Ouardigha, de Tadla-Azilal et de Taza-Al houceima-Taounate.

Tableau n°26 : Taux de pauvreté (en%) selon les régions et le milieu de résidence, 2007

Région	Urbain	Rural	Total
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	1,9	7,6	2,2
Oued Ed-Dahab-Lagouira	2,7	2,3	2,6
Grand Casablanca	3,2	3,7	3,2
Rabat-Salé-Zémour-Zaer	3,6	11,4	5,1
Tanger-Tetouan	4,1	12,1	7,4
Chaouia-Ouardigha	5,2	9,5	7,6
Tadla-Azilal	6,2	11,0	9,3
Meknes-Tafilalt	6,7	16,8	9,5
Guelmim-Es-Semara	5,5	17,3	9,7
Oriental	7,4	14,5	10,1
Taza-Al houceima-Taounate	5,4	12,3	10,7
Marrakech-Tensift El Haouz	4,1	15,7	11,2
Sous-Massa-Draâ	4,1	18,3	12,5
Fes-Boulemane	9,1	16,8	12,5
Doukala-Abda	8,9	17,4	14,3
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	10,8	19,9	16,0
Maroc	4,8	14,4	8,9

Source : carte de pauvreté 2007, HCP

2.2.2- La pauvreté provinciale

En 2007, le taux de pauvreté de la province de Kénitra a enregistré un niveau inférieur de 0,6 points à la moyenne régionale. Quant aux autres provinces, Sidi Kacem a un taux similaire à celui de la région et Sidi Slimane dépasse de 1,7 point la moyenne régionale.

En termes d'évolution, on constate que la province de Sidi Kacem a fourni des efforts plus considérables que ceux des provinces de Kénitra et de Sidi Slimane, en matière de lutte contre la pauvreté. Celle-ci a été réduite de 28,3% entre 2004 et 2007 contre près de 19% pour les deux autres provinces.

Par milieu de résidence, la pauvreté est plus accentuée dans le milieu rural de la province de Kénitra que dans celui des autres provinces de la région et ce pour les deux années 2004 et 2007.

En milieu urbain, la situation des pauvres est un peu différente. En effet, en 2004, seule la province de Kénitra a enregistré un taux inférieur à la moyenne urbaine de la région, tandis qu'en 2007, on trouve Kénitra et Sidi Kacem, avec, cependant, un net avantage pour cette dernière car son taux de pauvreté urbain est le plus faible.

Tableau n°27 : Taux de pauvreté provincial (en %)

Province	Année	Urbain	Rural	Total
Kénitra	2004	11,3	27,6	19,0
	2007	10,2	20,3	15,4
Sidi Slimane	2004	15,3	26,5	21,8
	2007	14,5	19,7	17,7
Sidi Kacem	2004	12,4	25,9	22,3
	2007	9,8	18,7	16,0
Région	2004	12,1	26,8	20,5
	2007	10,8	19,9	16,0

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007, HCP et DR de Kénitra

2.2.3- La pauvreté communale

2.2.3.1- Le milieu rural

En 2007, treize communes, sur un total de 20, ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne rurale de la province de Kénitra (20,3%). Cinq d'entre elles, font partie des communes cibles de l'INDH, au titre de la 1^{ère} phase 2005-2010.

L'écart absolu entre les taux de pauvreté de l'ensemble des communes de la province est passé de 53,4 points en 2004 à 14,3 en 2007.

En termes de variation relative, 14 communes dont toutes celles ciblées par l'INDH, ont connu des baisses de leurs taux de pauvreté entre 2004 et 2007, allant d'un minimum de 2,8% enregistré à Souk Tlet El Gharb, à un maximum de 60,5% atteint par la commune de Haddada.

Par ailleurs, les communes dont le taux de pauvreté a augmenté entre ces deux dates, sont au nombre de six. Il s'agit des communes suivantes : Mnasra, Ben Mansour, Sidi Mohamed Ben Mansour, Arbaoua, Oued El Makhazine et Sidi Boubker El haj. Les hausses enregistrées par celles-ci, varient de 23,8% (Mnasra) à 109,6% (Oued El Makhazine).

Tableau n°28 : Taux de pauvreté communal (en %), province de Kénitra

Commune	T.P. 2004	T.P. 2007	Variation (%)
BAHHARA OULAD AYAD*	35,7	26,0	-27,2
SIDI MOHAMED LAHMAR *	35,8	25,8	-27,8
CHOUAFAA*	40,5	22,5	-44,5
LALLA MIMOUNA RURAL*	34,8	21,8	-37,3
OULAD SLAMA*	28,5	21,6	-24,1
SIDI ALLAL TAZI RURAL*	42,3	20,3	-52,0
BENI MALEK*	44,4	18,3	-58,8
MNASRA	19,5	24,1	23,8
AMEUR SEFLIA	30,2	23,8	-21,2
HADDADA	59,2	23,4	-60,5
BEN MANSOUR	15,1	22,1	46,6
MOGRANE	24,0	21,3	-11,1
SIDI TAIBI RURAL	24,9	20,7	-16,7
SOUK TLET EL GHARB	21,1	20,5	-2,8
MOULAY BOUSSELHAM RURAL	22,4	20,4	-9,1
SIDI MOHAMED BEN MANSSOUR	15,1	20,0	32,7
ARBAOUA RURAL	13,6	18,2	33,6
KARIAT BEN AOUDA	20,6	12,7	-38,4
OUED EL MAKHAZINE	5,8	12,2	109,6
SIDI BOUBKER EL HAJ	7,4	11,7	58,5

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007 HCP et DR de Kénitra

(*) Les communes marquées en gras, dans tous les tableaux, sont les communes cibles de l'INDH au titre de la 1^{ère} phase 2005-2010.

Le milieu rural de la province de Sidi Slimane est constitué de neuf communes dont quatre sont ciblées par l'INDH. En 2007, le taux de pauvreté de ces communes varie de 16,1% à Boumaiz à 22,7% à Ameer Chamalia, il est supérieur à la moyenne qui s'élève à 19,7%, dans cinq communes à savoir Oulad H'cine (20,6%), Azghar (20,9%), Sfafa (21,2%), Kceibya (22,1%) et Ameer Chamalia (22,7%).

Comme pour la province de Kénitra, l'écart absolu des taux de pauvreté a baissé entre 2004 et 2007 en passant, respectivement, de 26,8 points à 6,6.

Pour ce qui est de la variation relative, les communes cibles de l'INDH ont réalisé les baisses les plus importantes des taux de pauvreté. Quant au reste des communes, deux d'entre elles (Sfafa et Oulad H'cine) ont connu des variations positives ce qui se traduit par une hausse de l'effectif des pauvres en 2007 par rapport à 2004.

Tableau n°29 : Taux de pauvreté communal (en %), province de Sidi Slimane

Commune	T.P.2004	T.P.2007	Variation (%)
AZGHAR*	41,0	20,9	-49,0
M'SAADA*	26,5	19,4	-26,8
OULAD BEN HAMMADI*	45,0	19,1	-57,6
BOUMAIZ*	36,4	16,1	-55,7
AMEUR CHAMALIA	30,2	22,7	-24,9
KCEIBYA	24,1	22,1	-8,1
SFAFA	19,2	21,2	10,2
OULAD H'CINE	20,3	20,6	1,3
DAR BEL AMRI	18,2	16,7	-8,4

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007 HCP et DR de Kenitra

Au niveau du milieu rural de Sidi Kacem, le taux de pauvreté, en 2007, est inférieur à 20% pour 15 communes, alors que pour les 9 communes restantes, il est supérieur à 20% sans atteindre, toutefois, le niveau de 27%.

Comparés à la moyenne rurale de la province, les taux de pauvreté de la moitié des communes se placent en dessous et l'autre moitié en dessus.

En termes d'évolution, la majorité des communes rurales ont enregistré des baisses significatives des taux de pauvreté entre 2004 et 2007, notamment les communes cibles de l'INDH dont la baisse varie entre 28,4 et 60,8%.

Tableau n°30 : Taux de pauvreté communal (en %), province de Sidi Kacem

Commune	T.P.2004	T.P.2007	Variation (%)
SEFSAF*	36,7	26,3	-28,4
SIDI AMEUR AL HADI*	44,0	21,8	-50,5
SELFAT*	31,1	20,4	-34,5
TEKNA *	31,0	20,3	-34,5
NOUIRATE*	42,5	18,8	-55,7
BAB TIOUKA*	45,4	17,8	-60,8
MOULAY ABDELKADER*	35,7	14,1	-60,5
SIDI M'HAMED CHELH	17,6	22,5	27,7
DAR LAASLOUJI	28,0	22,0	-21,5
SIDI AL KAMEL	17,8	21,9	23,1
BIR TALEB	25,6	20,9	-18,3
OULAD NOUEL	21,9	20,5	-6,4
SIDI AHMED BENAÏSSA	28,7	19,7	-31,4
BNI OUAL	29,4	19,3	-34,4
ERMILATE	21,8	18,4	-15,4
ZAGGOTA	24,2	16,6	-31,3
KHNICHET	10,6	16,5	55,8
LAMRABIH	24,3	15,8	-34,9
SIDI AZZOUZ	15,0	15,5	3,6
AL HAOUAFATE	23,7	15,4	-35,0
ZIRARA RURAL	24,9	15,3	-38,5
AIN DFALI	18,6	15,2	-18,4
CHBANATE	27,7	14,7	-46,9
TAOUGHILT	6,5	12,8	98,1

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007 HCP

2.2.3.2- Le milieu urbain

Sur l'ensemble des municipalités et centres urbains de la région, 10 communes ont enregistré, en 2007, des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne urbaine régionale (10,8%) et 7 communes des taux

inférieurs dont 4 se trouvent dans la province de Kénitra et 3 à Sidi Kacem.

Les taux de pauvreté les plus élevés sont enregistrés essentiellement dans les centres urbains de la province de Kénitra. Cependant, les baisses de pauvreté les plus importantes, entre 2004 et 2007, concernent les communes et les centres de cette dernière. L'écart absolu le plus élevé est également observé au niveau de Kénitra. Ceci s'explique par les disparités qui existent entre les villes et les centres urbains de la province et qui sont encore dominés par le caractère rural.

Tableau n°31 : Taux de pauvreté communal (en %), Urbain de la région

Commune	T.P.2004	T.P.2007	Var. (%)
Province de Kénitra			
MOULAY BOUSSELHAM (AC)	24,5	20,9	-14,8
SIDI TAIBI (AC)	15,0	20,1	33,6
LALLA MIMOUNA (AC)	25,7	16,6	-35,4
SIDI ALLAL TAZI (AC)	21,4	14,8	-30,7
MEHDYA (M)	17,2	9,9	-42,5
KENITRA (M)	9,9	9,4	-5,1
SOUK EL ARBAA (M)	12,5	9,3	-25,4
ARBAOUA (AC)	10,4	8,0	-23,3
Province de Sidi Slimane			
SIDI YAHYA EL GHARB (M)	20,2	18,7	-7,2
SIDI SLIMANE (M)	13,3	12,8	-3,8
province de Sidi Kacem			
DAR GUEDDARI (M)	17,3	14,1	-18,6
HAD KOURT (M)	11,7	13,0	11,6
JORF EL MELHA (M)	14,4	12,4	-13,9
ZIRARA (AC)	15,2	11,6	-23,6
KHNICHET (AC)	12,0	10,6	-11,7
MECHRA BEL KSIRI (M)	10,8	9,6	-11,4
SIDI-KACEM (M)	11,8	8,4	-28,9

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007, HCP

M: municipalité AC: Autre centre

3- L'indice des prix à la consommation

Depuis Janvier 2007, le Haut Commissariat au Plan a mis en place un nouvel indice des prix de détail dont les objectifs principaux sont:

- Appréhender le taux d'inflation;
- Analyser et suivre la conjoncture économique;
- Indexer les contrats entre différents partenaires;
- Servir comme déflateur des agrégats de la comptabilité nationale.

Appelé Indice des Prix à la consommation (base 100: 2006), celui-ci vient remplacer l'ancien Indice du Coût de la Vie (I.C.V) (base 100: 1989) et ce à partir du mois de novembre 2009.

Comme son précédent (l'Indice du Coût de la Vie), l'IPC mesure la variation relative (entre deux dates) des prix à la consommation d'un panier fixe de produits consommés par les ménages marocains vivant dans le milieu urbain.

Désormais, Le panier de l'indice contient 478 articles et 1067 variétés de produits représentant l'essentiel des produits consommés par la population urbaine marocaine. Ces articles sont classés selon la nouvelle nomenclature des prix des nations unies (COICOP) qui contient douze divisions au lieu de huit groupes pour l'ancienne nomenclature à laquelle se référait l'Indice du Coût de la Vie.

L'indice des prix à la consommation est calculé mensuellement au niveau national et à l'échelle des 17 villes, par variété, produit, section, classe, groupe de produits et division, en plus de l'indice général.

En plus des onze villes (Agadir, Casa, Fès, Kénitra, Marrakech, Oujda, Rabat, Tétouan, Méknès, Tanger et Laâyoune) qui faisaient l'objet de l'enquête sur les prix de détail, six autres villes sont ajoutées au champ géographique de l'enquête à savoir Safi, Beni Mellal, Settat, Dakhla, Guelmim et El Houceima et ce dans le but de couvrir l'ensemble des 16 régions économiques du Royaume.

Les nouveaux coefficients de pondération de l'IPC (base 100: 2006) sont calculés sur la base des résultats de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages de 2001 et de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages de 2007. Ces pondérations représentent la structure des dépenses de consommation de l'ensemble des ménages urbains du Maroc. Celle-ci est illustrée par le tableau suivant:

Tableau n°32: Structure des dépenses de consommation de l'ensemble des ménages urbains du Maroc

CODE	LIBELLE	PONDERATIONS IPC (base 100 :2006) (%)	PONDERATIONS ICV(base 100 :1989) (%)
01	PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES	39,3	
02	BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPÉFIANTS	2,2	44,8
03	ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	3,9	6,3
04	LOGEMENT, EAU, GAZ, ELECTRICITE ET AUTRES COMBUSTIBLES	14,8	14,1
05	MEUBLES, ARTICLES DE MENAGE ET ENTRETIEN COURANT DU FOYER	4,9	5,0
06	SANTÉ	5,5	5,5
07	TRANSPORTS	11,4	
08	COMMUNICATIONS	3,5	7,8
09	LOISIRS ET CULTURE	2,2	
10	ENSEIGNEMENT	3,9	5,7
11	RESTAURANTS ET HÔTELS	2,9	
12	BIENS ET SERVICES DIVERS	5,5	10,8
	ENSEMBLE	100,0	100,0

Source : Division des Indices, Direction de la Statistique

La comparaison des pondérations des biens et services du panier de l'indice actuel (IPC (Base 100:2006)) avec celles de l'indice précédent (ICV (Base 100 :1989)) fait apparaître un changement significatif dans les habitudes de consommation des ménages. En effet, la part des dépenses allouées à l'alimentaire a baissé de 7,3% entre 1985 et 2001

(années de calcul des coefficients de pondération à partir des enquêtes de consommation de 1984/1985 et 2000/2001), au profit d'autres biens et services comme le groupe "Transport et Communication" dont le coefficient budgétaire a presque doublé (91%). Les autres groupes de produits qui ont connu des hausses dans leur part de dépenses, sont "l'Enseignement, Loisirs et Culture" avec 7% et "Logement, Eau, Gaz, Electricité et Autres Combustibles" avec 5%. En contrepartie, la part du budget consacré à l'habillement a régressé de 38% et celle destinée aux Restaurants et Hôtels ainsi qu'aux Biens et Services Divers, de 22%. Quant aux dépenses liées à la Santé, leur part est restée la même pour les deux indices.

Certes, ce changement dans les pondérations des biens et services du panier observé est dû à un changement dans les habitudes de consommation des ménages, mais il y a aussi d'autres facteurs qui en sont responsables, à savoir la population cible qui couvre à présent l'ensemble de la population urbaine et non seulement la classe moyenne. L'effet prix est également l'un des facteurs qui modifie la structure des coefficients budgétaires. On cite, par exemple, le cas des produits de l'électroménager dont le prix a baissé mais dont les performances se sont améliorées grâce au progrès technique.

3.1- IPC de la ville de Kénitra, année 2013

L'IPC moyen de la ville de Kénitra a enregistré, en 2013, le niveau 112,3 contre 112,9 pour l'ensemble des dix-sept villes, objet du champ géographique de l'IPC.

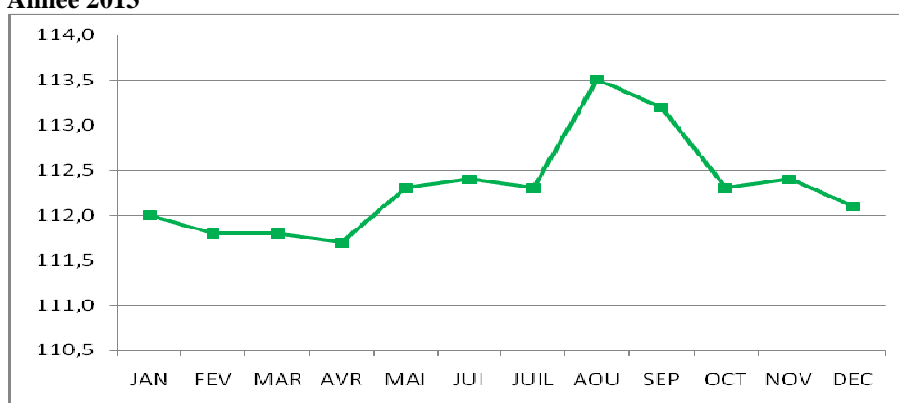
Étalé sur l'année, l'indice mensuel de Kénitra, a égalé ou dépassé la moyenne annuelle au cours des mois de mai à novembre, avec un maximum durant le mois d'août (113,5). Cette hausse a été impliquée essentiellement par l'augmentation de l'indice de la division des "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" dont le niveau était de 124,9 et de celui des « restaurants et hôtels » (130,0).

Tableau n°33 : IPC de la ville de Kénitra par division et par mois, année 2013

DIVISIONS DE PRODUITS	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	Indice moyen
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES	121,6	121,1	120,5	120,4	121,9	122,1	122,0	124,9	123,3	121,0	121,5	120,6	121,7
02. BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPÉFIANTS	107,9	107,9	115,5	115,6	115,6	115,6	115,6	115,6	115,6	115,6	115,6	115,6	114,3
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	108,1	108,1	108,3	108,4	108,5	108,5	108,6	108,4	108,5	108,6	108,3	108,4	108,4
04. LOGEMENT, EAU, GAZ, ELECTRICITE ET AUTRES COMBUSTIBLES	101,5	101,6	101,6	101,6	101,6	101,6	101,6	101,6	101,6	101,7	101,7	101,7	101,6
05. MEUBLES, ARTICLES DE MENAGE ET ENTRETIEN COURANT DU FOYER	103,6	103,4	103,6	103,7	103,7	103,7	103,7	103,7	103,7	103,8	103,9	103,6	103,7
06. SANTÉ	106,2	106,2	107,2	107,2	107,1	107,1	107,1	107,1	107,1	107,1	107,1	107,1	107,0
07. TRANSPORTS	110,0	110,0	110,0	109,8	109,8	109,8	109,9	109,8	111,9	111,7	110,7	111,4	110,4
08. COMMUNICATION	67,2	67,2	67,2	67,2	67,2	67,2	60,3	61,1	61,1	61,1	61,1	61,1	64,1
09. LOISIRS ET CULTURE	96,2	96,2	96,2	96,2	96,2	96,2	97,2	97,4	99,2	98,9	98,8	98,3	97,3
10. ENSEIGNEMENT	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	115,8	115,8	115,8	115,8	114,9
11. RESTAURANTS ET HÔTELS	126,3	126,3	126,3	126,3	126,9	126,8	127,2	130,0	130,0	132,4	132,4	132,4	128,6
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	117,5	117,6	117,5	117,6	117,7	117,7	117,7	117,8	117,8	117,8	117,8	118,4	117,7
INDICE GENERAL	112,0	111,8	111,8	111,7	112,3	112,4	112,3	113,5	113,2	112,3	112,4	112,1	112,3

Source : Division des Indices, Direction de la Statistique

Graphique n°6 : Evolution mensuelle de l'indice général de la ville de Kénitra, Année 2013



Source : Enquête nationale sur les prix à la consommation, 2013

3.2 : Variation annuelle entre 2012 et 2013

Entre 2012 et 2013, l'indice général de la ville de Kénitra a crû de 1,8% contre 1,9% pour l'ensemble du pays. Cette hausse ne s'est pas opérée au niveau de tous les groupes de la même façon. Au contraire, certains groupes ont connu une baisse de leur indice. Il s'agit des « communications » (-9,5%) et des « meubles et articles de ménages » (-0,2%). Les hausses les plus importantes ont été enregistrées au niveau des « restaurants et hôtels » (7,7%), et des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (6,0%).

Tableau n°34: Variation de l'IPC par division entre 2012 et 2013

DIVISIONS DE PRODUITS	2012/2013 (%)
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES	2,2
02. BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPÉFIANTS	6,0
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	0,6
04. LOGEMENT, EAU, GAZ, ELECTRICITE ET AUTRES COMBUSTIBLES	0,3
05. MEUBLES, ARTICLES DE MENAGE ET ENTRETIEN COURANT DU FOYER	-0,2
06. SANTÉ	0,8
07. TRANSPORTS	3,2
08. COMMUNICATIONS	-9,5
09. LOISIRS ET CULTURE	1,5
10. ENSEIGNEMENT	3,0
11. RESTAURANTS ET HÔTELS	7,7
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	3,3
INDICE GENERAL	1,8

Source : Division des Indices, Direction de la Statistique

CHAPITRE III :
LES INFRASTRUCTURES
DE BASE

1 – Le transport

Le secteur des transports est considéré comme l'un des piliers du développement économique et social. Il assure le rapprochement des hommes et l'échange des biens et conditionne ainsi les investissements, le commerce et la dynamique dans les relations.

La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, par sa situation géographique, constitue un axe qui relie le Nord au Sud et l'Est à l'Ouest.

Elle dispose d'un réseau de transport aussi riche que diversifié (routes, autoroute, chemins de fer et port). C'est un axe interrégional principal qui constitue un carrefour de passage où transitent presque toutes les communications nationales.

1.1 – Le réseau routier

Le réseau des routes construites qui sillonnent la région est de 3178 km, ce qui représente 5,5% du réseau routier national.

La répartition du réseau routier selon les types de routes montre la dominance des routes provinciales avec une part estimée à 78,7% de l'ensemble du réseau construit, contre seulement 11,5% pour les routes régionales et 9,8% pour les routes nationales.

Si la région n'abrite que 2,7% des routes nationales, elle est néanmoins plus desservie par des routes provinciales qui relient les chefs lieux des provinces et des autres communes de la région. Le réseau provincial de la région constitue 7,0% du réseau national des routes provinciales sur une superficie qui ne constitue que 1,1% de la superficie totale du pays.

**Tableau n°35: Réseau routier construit selon le type (en km),
Année 2013**

	Routes nationales	Routes régionales	Routes provinciales	Total
Région	312	366	2500	3178
Maroc	11364	10091	35844	57299
R/M	2,7	3,6	7,0	5,5

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2013

La densité du réseau routier de la région dépasse de loin celle enregistrée au niveau national. En effet, pour chaque km², il y a 398 mètres de route construite (toutes catégories confondues) contre seulement 80,6 mètres par km² au niveau national.

**Tableau n°36: La densité spatiale du réseau routier construit,
Année 2013**

	Superficie (km²)	Longueur du réseau (km)	Densité spatiale (m/km²)
Région	7990	3178	398
Maroc	710850	57299	80,6
R/M	1,1	5,5	-

Source : Annuaire statistique du Maroc 2013

L'infrastructure routière de la région est renforcée par l'autoroute qui constitue une liaison Nord-Sud et qui fait partie des grandes infrastructures concourant au développement du fait de leur impact immédiat sur le tissu économique.

1.2 – Le réseau ferroviaire

La région est desservie par le réseau ferroviaire qui la relie aux autres régions du Royaume. Vu le rôle sans cesse croissant que jouent les chemins de fer dans le développement de la région, les infrastructures ferroviaires se sont renforcées ces dernières années afin d'assurer une meilleure fluidité de transport des hommes et des marchandises.

Assurant le transit des personnes et des marchandises, les gares de la région ont vu transiter 3 985 112 personnes en 2011.

Tableau n°37: Départs des voyageurs par train selon la province, 2011

MOIS	Kénitra	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Total
Janvier	242150	29530	46865	318545
Février	218400	26167	43684	288251
Mars	242110	23778	40213	306101
Avril	247500	28822	50362	326684
Mai	244250	26164	45978	316392
Juin	237037	29064	46884	312985
Juillet	307500	38984	70724	417208
Août	212100	21963	33837	267900
Septembre	278180	42094	75039	395313
Octobre	262200	26612	44555	333367
Novembre	258300	36769	64880	359949
Décembre	268300	27449	46668	342417
Total	3018027	357396	609689	3985112

Source : Annuaire statistique régional 2013

Quant aux marchandises, l'ONCF a transporté un total de 509 763 tonnes dont 62,9% (320 634 tonnes) sont des produits pétroliers.

Tableau n°38: Arrivage des marchandises par rails selon la gare, 2011

Marchandises (en T)	Kénitra	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Total
Bois	-	143418	-	143418
Céréales	1852	2302	2020	6174
Engrais	8011	1240	-	9251
Produits pétroliers	320634	-	-	320634
Sucre	29895	-	-	29895
Munition	391	-	-	391
Total	360783	146960	2020	509763

Source : Annuaire statistique régional 2013

1.3 – Le transport maritime

a. Infrastructure portuaire

L'ensemble portuaire de Kénitra comprend trois installations portuaires : un port de pêche, un avant-port et un port commercial.

- **Le port de pêche de Mehdiya**

C'est un port qui est situé à 2,7 km de l'embouchure de l'oued Sebou. Il dispose d'un quai de 60 mètres de long.

- **L'avant port de Méhdiya**

Il est situé à 3,4 km de l'embouchure de l'oued Sebou et dispose d'un quai de 360 mètres de long.

- **Le port commercial de Kénitra**

C'est un port à marée qui dispose des infrastructures suivantes :

- Le quai Robert Dubreuil de 360 mètres de long ;
- Le quai de Meknes de 246 mètres de long ;
- Le quai de Fes de 300 mètres de long ;
- Le quai à minerais de 100 mètres de long ;
- L'appontement Pinardier de 80 mètres de long.

b. Activité du port de Kénitra

Les conditions d'accès au port de Kénitra ne permettent pas à ce dernier de traiter tout le trafic maritime engendré par l'activité économique des provinces avoisinantes.

En effet, le port de Kénitra est sujet aux contraintes suivantes :

- Limitation de la taille des navires qui y ont accès du fait des méandres.
- Contraintes d'accès dues au passage de la barre en période hivernale causant la consignation du port une vingtaine de jours par an.

➤ Contraintes de navigation dues à la marée.

C'est ainsi que le port de Kénitra joue un rôle très faible dans l'activité maritime du Royaume. En effet, 14000 tonnes de marchandises, soit 0,1% du total des marchandises au niveau national ont été chargées du port, contre 24000 tonnes déchargées et qui représentent 0,1% du total des marchandises déchargées aux différents ports du Royaume.

Tableau n°39 : Activité du port de Kénitra, Année 2013

	Marchandises (10 ³ tonnes)	
	Chargées	Déchargées
Port de Kénitra	14	24
Maroc	26256	41605
Rég/Maroc (%)	0,1	0,1

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2014*

2- L'énergie et l'eau

2.1- L'énergie électrique

L'énergie électrique produite par l'ONEE au niveau de la région provient de deux sources d'énergie, une hydraulique et une thermique. En 2013, cette production a été estimée à 1770,4 millions de kwh, soit 13,1% de l'énergie totale produite par l'ONEE au niveau national.

Tableau n°40: Production nette d'électricité par l'ONEE, Année 2013

	Production nette (10 ⁶ kwh)
Région	1770,4
Maroc	13556,1
Région / Maroc (%)	13,1

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2014*

2.2- L'eau potable

La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen est connue par son important potentiel hydraulique. Elle est sillonnée par plusieurs fleuves dont le plus important est le Sebou. Elle connaît une pluviométrie assez

importante au cours de l'année. De surcroît, la région se trouve sur une nappe phréatique des plus importantes du pays. Ceci lui confère une vocation agricole qui a suscité l'implantation d'une infrastructure hydraulique conséquente.

En ce qui concerne l'eau potable, la production assurée par l'ONEE est évaluée, en 2012, à 50783000 m³. Ce qui représente 5,2% de la production nationale de l'ONEE en eau potable.

Tableau n°41: Production de l'eau par l'ONEE par province, Année 2012

Province	Productions (10 ³ m ³)
Région	50783
Maroc	976245
Région / Maroc (%)	5,2

Source : *Annuaire Statistique Régional 2014*

3 – L'habitat

3.1- Les conditions d'habitat

Suite au dernier découpage administratif, nous présenterons dans ce paragraphe un aperçu sur les conditions d'habitat des ménages de notre nouvelle région selon les critères adoptés par le recensement général de la population et de l'habitat, à savoir le type de logement, l'ancienneté du logement, le statut d'occupation du logement par le ménage qui y réside et les principaux équipements existants dans les logements.

3.1.1 – Le type de logements

- Milieu urbain

L'expansion urbaine et la croissance du nombre de ménages n'ont pas beaucoup influencés les habitudes de résidences chez la population régionale. En effet, la copropriété est restée en 2004 un mode de logement peu choisi : 5,7% des ménages seulement résident dans des appartements. La maison de type marocain est la catégorie la plus dominante, avec 71,4% des ménages qui y résident. Toutefois,

l'existence d'une part de 13,4% d'habitat sommaire dans le parc logement régional ne peut être que signifiant devant un taux de pauvreté élevé.

Par province, le classement des types de logement par ordre d'importance fait apparaître une prédominance des logements de type maison marocaine (70,7% à Kénitra, 64,4% à Sidi Slimane, 78,8% à Sidi Kacem), suivis de l'habitat sommaire (13,4% à Kénitra, 19,4% à Sidi Slimane et 9,2% à Sidi Kacem). Le type de logements « appartement » vient en troisième place dans la province de Kénitra (7,5%), alors qu'il occupe la cinquième place à Sidi Kacem (2,3%) et à Sidi Slimane (2,0%). Les autres types restent faiblement représentés dans les deux provinces.

- Milieu rural

La maison de type rural est le mode de logement le plus fréquent dans le milieu rural de la région puisque 67,3% des ménages habitent (75,0% à Sidi Kacem, 59,6% à Kénitra et 69,6% à Sidi Slimane). Les maisons marocaines sont aussi fortement représentées avec une part de 24,9%, cette part est de 28,5% dans la province de Kénitra, 20,4% dans la province de Sidi Kacem et 25,2% dans la province de Sidi Slimane.

Tableau n° 42: Structure des ménages (en %) selon le type de logement, le milieu de résidence et la province

Type de logement	Kénitra			S/Slimane			S/Kacem			Région		
	U	R	E	U	R	E	U	R	E	U	R	E
Villa	4,9	0,2	3,1	2,1	0,3	1,1	5,3	0,2	2,0	4,6	0,2	2,4
Appartement	7,5	0,0	4,6	2,0	0,0	0,9	2,3	0,0	0,8	5,7	0,0	2,9
Maison marocaine	70,7	28,5	54,3	64,4	25,2	42,3	78,8	20,4	41,5	71,4	24,9	48,6
Habitat sommaire	13,4	9,2	11,7	19,4	3,3	10,4	9,2	2,5	4,9	13,4	5,5	9,6
Log. de type rural	0,2	59,6	23,3	9,1	69,6	43,1	1,6	75,0	48,6	1,8	67,3	33,9
Autres	3,3	2,5	3,0	3,0	1,6	2,2	2,8	1,9	2,2	3,1	2,1	2,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.2 – L’ancienneté des logements

La région dispose d’un parc de logements dont 27% est âgé de moins de 10 ans. Cette tendance est enregistrée au niveau des deux milieux de résidence (26,4% en milieu urbain et 27,6% en milieu rural de la région).

Tableau n°43: Répartition des ménages selon l’ancienneté du logement et le milieu de résidence (%)

Ancienneté du	Région		
	Urbain	Rural	Ensemble
Moins de 10 ans	26,4	27,6	27,0
10 - 19 ans	28,7	24,8	26,8
20 - 49 ans	31,6	29,3	30,5
50 ans ou plus	9,7	15,9	12,7
ND	3,5	2,4	3,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l’Habitat 2004

Par province, on constate que la province de Kenitra a connu une forte dynamique durant cette dernière décennie. En effet, 31,8% des logements sont nouvellement construits contre 20,6% pour la province de Sidi Slimane et 21,7% pour la province de Sidi Kacem.

Les constructions âgées de plus de 50 ans constituent 12,7% du parc logement régional. Une nette disparité est observée entre les deux milieux de résidence (9,7% dans les villes contre 15,9% à la campagne). Cette disparité s’accroît au niveau de la province de Sidi Kacem, avec 8,3% en milieu urbain et 24,8% en milieu rural.

3.1.3- Le statut d’occupation du logement

Les données du RGPH 2004 ont montré que 75,3% des ménages de la région sont propriétaires ou accédant à la propriété de leur logement alors que ceux qui optent pour la location, ne dépassent guère les 12,1% et vivent pratiquement dans le milieu urbain. En effet, 23,2% des citoyens sont des locataires contre seulement 0,4% pour les ruraux.

Tableau n° 44: Structure des ménages (en %) selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Région		
	Urbain	Rural	Ensemble
Propriétaire	62,2	89,0	75,3
Locataire	23,2	0,4	12,1
Autres	14,6	10,6	12,6
Total	100	100	100

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.4- L'occupation des logements

Les données sur la répartition des ménages selon le nombre de pièces habitées renseignent sur la pression exercée sur l'offre de logements et révèlent qu'il y a un surpeuplement des logements occupés. En effet, en 2004, 67,6% des ménages de la région occupent un logement constitué d'au plus trois pièces dont la grande part revient aux ménages occupant trois pièces (43,2%). On constate ainsi, que les conditions de vie des ménages de la région ne leur permettent pas d'acquérir des habitations spacieuses.

3.1.5- Les équipements de base des logements

La grande majorité des ménages de la région habitent des logements dotés d'une cuisine et d'un cabinet d'aisance (86,1% et 79,9% respectivement). Ces équipements sont beaucoup plus présents en milieu urbain qu'en milieu rural ; on trouve respectivement 89,9% contre 82,1% pour la cuisine et 95,0% contre 64,3% pour les cabinets d'aisance. Le bain moderne ou la douche est utilisé principalement par les ménages urbains alors que les ruraux recourent au bain local.

Quant à l'électricité et l'eau courante, elles sont disponibles, respectivement, chez 67,8% et 44,9% des ménages de la région. On note, cependant, un faible taux de raccordement à l'eau courante pour les ménages de la campagne dont seulement 11,2% des ménages en bénéficient.

Tableau n° 45 : Ménages (en %) selon les équipements de base par milieu de résidence

Equipements de base	Urbain	Rural	Ensemble
Cuisine	89,9	82,1	86,1
W.C	95,0	64,3	79,9
Bain moderne ou douche	41,7	3,9	23,2
Bain local	4,7	49,6	26,7
Eau courante	77,2	11,2	44,9
Electricité	78,3	57,0	67,8

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.6- Le mode d'approvisionnement en eau

Le RGPH 2004 a révélé que 55,1% des ménages résidant dans la région du Gharb Chrarda Bni Hssen ne sont pas raccordés à un réseau d'eau potable. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé en milieu rural (88,8%) qu'en milieu urbain (22,8%).

Les ménages non raccordés subviennent différemment à leur besoin en eau d'un milieu à l'autre. En effet, en milieu urbain, près de 50% des ménages recourent aux fontaines publiques pour s'approvisionner en eau contre 24% qui utilisent l'eau de puits. En milieu rural, les principaux modes d'approvisionnement sont les puits avec 63,8% des ménages, les fontaines publiques avec 23,2% et les sources naturelles avec 10,1%.

Tableau n° 46 : Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'eau potable selon le mode d'approvisionnement

Mode d'approvisionnement en eau	Urbain	Rural	Ensemble
Puits	24,0	63,8	55,4
Sources	0,8	10,1	8,2
Fontaines publiques	49,6	23,2	28,7
Autres modes	16,7	5,6	7,9

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.7- Le mode d'éclairage

Au niveau régional, le pourcentage des ménages dont le logement n'est pas raccordé à un réseau public de distribution d'électricité est évalué à 32,2% en 2004. 58% de ces ménages utilisent le gaz comme mode d'éclairage, suivi de ceux qui ont choisi les kandils et les bougies avec 26,3%. Ces mêmes préférences sont constatées au niveau des deux milieux de résidence.

Quant à la troisième position, la structure diffère d'un milieu à l'autre. En effet, 15,8% des ruraux ont recours aux lampes à pétrole, contre 9,8% des citadins qui utilisent d'autres modes d'éclairage.

Tableau n° 47 : Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'électricité selon le mode d'éclairage

Mode d'éclairage	Urbain	Rural	Ensemble
Pétrole	0,8	15,8	10,6
Gaz	55,5	59,4	58,0
Kandils, Bougies	27,3	25,7	26,3
Energie solaire	2,2	0,7	1,2
Groupe électrogène	1,1	1,0	1,0
Autres modes	9,8	2,8	5,2

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.8 – Le mode d'évacuation des eaux usées

Le mode d'évacuation des eaux usées le plus utilisé dans la région est le réseau public avec 38,2%, suivi des Fosses sceptiques avec 32,5% et seulement 8,7% pour les puits perdus. Les autres modes représentent 17,3% de l'ensemble des réseaux d'évacuation.

Cette répartition est différente d'un milieu à l'autre. En effet, on constate une dominance du réseau public en milieu urbain avec 73,3% contre 1,7% en milieu rural.

Quant aux fosses sceptiques, elles prévalent avec 47,8% dans les campagnes alors qu'elles ne sont utilisées que par 17,8% des ménages

urbains. Les puits perdus se trouvent essentiellement en milieu rural (15,7% contre uniquement 2% en milieu urbain).

Tableau n°48: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées

Mode d'évacuation	Urbain	Rural	Ensemble
Réseau Public	73,3	1,7	38,2
Fosses sceptiques	17,8	47,8	32,5
Puits perdus	2,0	15,7	8,7
Autres modes	4,1	31,1	17,3

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

CHAPITRE IV :

LES SECTEURS SOCIAUX

1- L'enseignement

Depuis l'indépendance, le secteur de l'enseignement est au centre des préoccupations de la société marocaine, cette histoire a été marquée par des gains et des lacunes. A l'heure actuelle, l'éducation continue toujours de susciter l'intérêt des acteurs sociaux et politiques.

La dernière réforme du système éducatif et de la formation qui date de 1999 a été entamée par l'instauration d'une Charte nationale de l'Education et la Formation réalisée grâce au travail de la Commission d'Études sur l'Education et la Formation. La mise en œuvre de cette charte a donné lieu à des réussites mais aussi à des insuffisances.

En ce sens, le rapport annuel du Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) a établi un diagnostic qui dresse un état des lieux et lance des débats.

Le rapport du CSE énumère toute une suite de réalisations depuis la mise en application de la nouvelle réforme : l'accès massif à l'école avec un taux de 94% en termes de scolarisation en 2007, un million d'enfants supplémentaires depuis 2000, la résorption des inégalités dans l'accès à l'éducation, une bonne expansion des ressources humaines, physiques et financières dédiées à la réforme, une offre de formation amplifiée et diversifiée avec le dédoublement des effectifs en 7 ans, un budget étatique en augmentation depuis l'an 2000, des programmes révisés avec de nouveaux manuels, une nouvelle réorganisation pédagogique avec le rattachement du collège et du secondaire, l'instauration du système LMD (Licence, Master, Doctorat) et la mise en œuvre d'un nouveau système éducatif qui a évolué vers une gouvernance déconcentrée.

Par ailleurs, des insuffisances persistent encore : l'abandon scolaire, le redoublement, l'analphabétisme et l'enseignement préscolaire qui est loin d'être généralisé. Quant à la qualité de l'enseignement, beaucoup d'efforts restent à fournir.

Les causes les plus importantes de ces insuffisances sont : une gouvernance hésitante, des enseignants insuffisamment impliqués, accompagnés ou motivés, un modèle pédagogique et organisationnel qui n'est pas conforme aux standards internationaux et enfin, une allocation des ressources financières non optimale.

1.1- L'enseignement préscolaire, fondamental et secondaire

1.1.1- L'enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire est ouvert aux enfants âgés de trois ans révolus à cinq ans. Il a pour objectif général de faciliter l'épanouissement physique, cognitif et affectif de l'enfant, le développement de son autonomie et de sa socialisation.

Au niveau de la région du Gharb Chrarda Béni Hssen et durant l'année scolaire 2013/2014, l'effectif des enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire s'est élevé à 26764 élèves dont 46,3% de filles. On distingue au niveau de l'enseignement préscolaire entre le système traditionnel (écoles coraniques) et le système moderne.

1.1.1.1- Les écoles coraniques

En 2013/2014, le nombre d'enfants inscrits dans les écoles coraniques de la région a atteint 16693 élèves. 48,1% d'entre eux sont inscrits dans les écoles coraniques relevant de la province de Sidi Kacem.

Les filles représentent 44,5% des élèves des écoles coraniques au niveau régional. Cette proportion dépasse la moyenne nationale de trois points supérieure qui est de 41,41%.

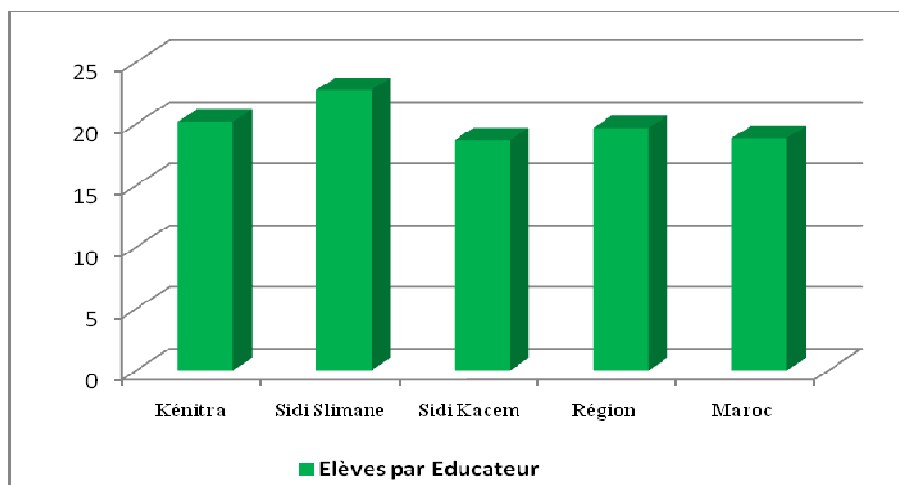
Le taux d'encadrement au niveau de ce secteur d'enseignement est de 20 élèves par éducateur au niveau de la région contre 19 élèves par éducateur au niveau national.

Tableau n°49: Effectif des élèves et des éducateurs par province, dans l'enseignement préscolaire traditionnel, 2013/2014

Provinces	Educateurs	Elèves		Elèves par Educateur
		Total	filles	
Kénitra	334	6733	3304	20
Sidi Slimane	85	1931	972	23
Sidi Kacem	430	8029	3155	19
Région (1)	849	16693	7431	20
Maroc (2)	25938	488250	202463	19
1/ 2(%)	3,3	3,4	3,7	-

Source : Annuaire statistique du Maroc 2014

Graphique n°7: Le taux d'encadrement dans l'enseignement préscolaire traditionnel



Source : Annuaire statistique du Maroc 2014

1.1.1.2- L'enseignement préscolaire moderne

Sur les 10071 élèves inscrits en 2013/2014 dans des écoles préscolaires modernes, 60,8% relèvent de la province de Kénitra contre 15,4% de la province de Sidi Slimane et 23,4% de la province de Sidi Kacem.

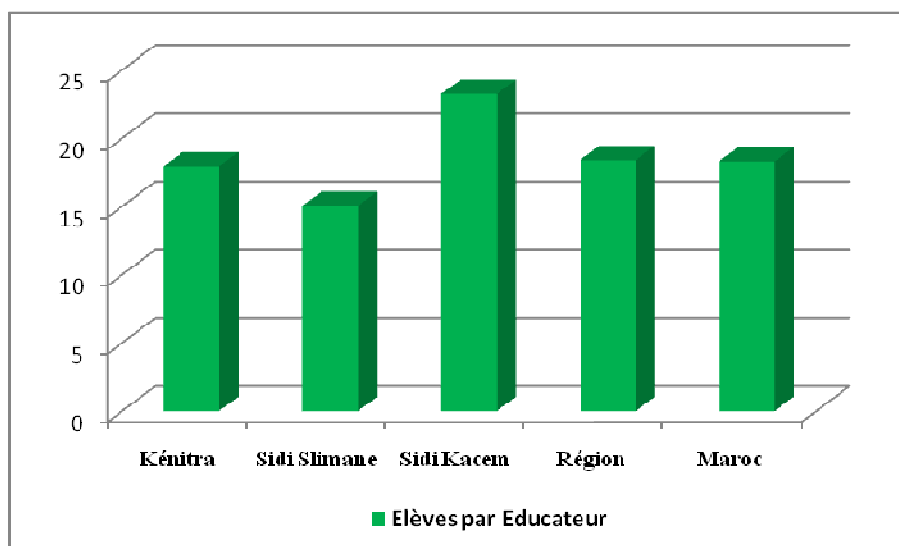
La part des filles dans le préscolaire moderne est estimée à 49,3% au niveau régional. Cette situation est similaire au niveau des trois provinces.

Tableau n°50: Effectif des élèves et des éducateurs par province, dans l'enseignement préscolaire moderne, 2013/2014

Provinces	Educateurs	Elèves		Elèves par Educateur
		Total	filles	
Kénitra	341	6125	2996	18
Sidi Slimane	103	1551	772	15
Sidi Kacem	103	2395	1196	23
Région (1)	547	10071	4964	18
Maroc (2)	13886	254158	121801	18
1/ 2(%)	3,9	4,0	4,1	-

Source : Annuaire statistique du Maroc 2014

Graphique n°8: Le taux d'encadrement dans l'enseignement préscolaire moderne



Source : Annuaire statistique du Maroc 2014

1.1.2- L'enseignement primaire

L'enseignement primaire est l'une des priorités de toute société qui vise le développement de son capital humain, il a pour objectif principal, la consolidation et l'extension des apprentissages du préscolaire, pour faire acquérir à tous les enfants, un socle commun et harmonieux d'instruction et de socialisation, un développement poussé des habilités et un épanouissement précoce de leurs capacités, les préparant ainsi à poursuivre, avec un maximum d'égalité des chances, leurs apprentissages aux niveaux d'enseignement ultérieurs.

L'effectif des élèves inscrits au cycle de l'enseignement primaire, au cours de l'année scolaire 2013/2014 a atteint 243161 élèves au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, répartis en 220021 élèves dans les écoles publiques et 23140 élèves dans le secteur privé (9,5%).

1.1.2.1- L'enseignement primaire public

Au cours de l'année scolaire 2013/2014, l'effectif des élèves reçus au sein des établissements de l'enseignement primaire est de 220021

élèves dont 105800 filles. Ces élèves sont encadrés par 6950 enseignants, soit un taux d'encadrement de 32 élèves par enseignant (34 élèves par enseignant au niveau de la province de Kénitra, 31 élèves par enseignant au niveau de la province de Sidi Slimane et 28 élèves par enseignant au niveau de la province de Sidi Kacem), contre 27 au niveau national.

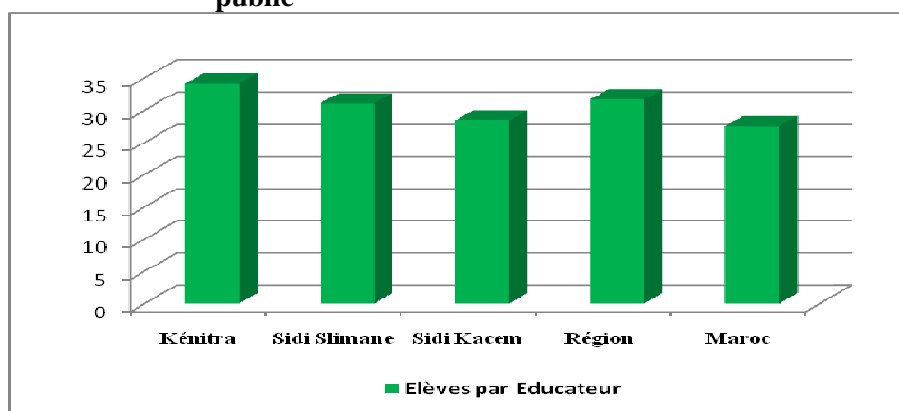
En outre, l'effectif d'élèves le plus élevé est observé dans la province de Kénitra avec 53,0% des élèves inscrits dans l'enseignement primaire, contre 30,3% qui relèvent de la province de Sidi Kacem et 16,7% de la province de Sidi Slimane. La proportion du personnel enseignant suit cette tendance avec respectivement 49,2%, 33,7% et 17,1%.

Tableau n°51: Enseignement primaire public par province et milieu de résidence, 2013/2014

Province	Urbain		Rural		Total		Enseignants	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Femmes
Kénitra	37872	18296	78809	37929	116681	56225	3422	1799
S.Slimane	12306	6012	24485	11621	36791	17633	1186	466
S. kacem	14499	6973	52050	24969	66549	31942	2342	876
Rég (1)	64677	31281	155344	74519	220021	105800	6950	3141
Maroc (2)	1532691	736980	1921577	907839	3454268	1644819	125496	59320
1 / 2 (%)	4,2	4,2	8,1	8,2	6,4	6,4	5,5	5,3

Source : Annuaire statistique régional 2014, Annuaire statistique du Maroc 2014

Graphique n°9: Le taux d'encadrement dans l'enseignement primaire public



Source : Annuaire statistique régional 2014, Annuaire statistique du Maroc 2014

1.1.2.2 – L’enseignement primaire privé

Le secteur privé au niveau régional encadre 9,5% des élèves du primaire contre 14,4% au niveau national. Ils sont répartis sur 131 établissements.

Les élèves bénéficiant de l’enseignement primaire privé ont atteint, en 2013/2014, 23140 élèves dans la région du GCBH. Il est à signaler que la majorité des élèves qui sont inscrits au cycle de l’enseignement primaire privé se trouvent dans la province de Kénitra, soit 69,5% de l’ensemble des élèves de la région.

Tableau n°52: Enseignement primaire privé, 2013/2014

Provinces	Elèves		Etablissements
	Total	Filles	
Kénitra	16091	7702	84
S.Slimane	3211	1441	23
S.Kacem	3838	1781	24
Région (1)	23140	10924	131
Maroc (2)	575874	273534	2374
1 / 2(%)	4,0	4,0	5,5

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2014*

1.1.3 – L’enseignement secondaire collégial

L’enseignement secondaire collégial est dispensé sur une durée de trois ans, il reçoit les élèves qui ont terminé l’enseignement primaire. La tranche d’âge concernée est celle de 12 à 14 ans.

Les élèves qui pour une raison pédagogique ou sociale, n’accéderont pas à l’enseignement secondaire collégial pourront trouver une place dans la formation professionnelle.

Au terme de l’enseignement secondaire collégial, les élèves sont orientés soit vers l’enseignement secondaire qualifiant général ou technique, soit vers la formation professionnelle.

1.1.3.1- L'enseignement secondaire collégial public

En 2013/2014, la région comptait 83 collèges. Ces collèges assuraient l'encadrement de 81862 élèves.

Selon le sexe, les filles représentent 43,6% au niveau régional contre 44,4% au niveau national. La part des filles est de 44,2% dans la province de Kénitra, 43,2% dans la province de Sidi Slimane et 42,6% dans la province de Sidi Kacem.

En outre, la province de Kénitra dispose de plus de la moitié des élèves et des moyens dispensés à l'enseignement secondaire collégial. La province de Sidi Kacem abrite 29,8% des élèves répartis sur 31,3% des collèges de la région. Les 16,9% des collèges restants relèvent de la province de Sidi Slimane et accueillent 17,9% des élèves de la région.

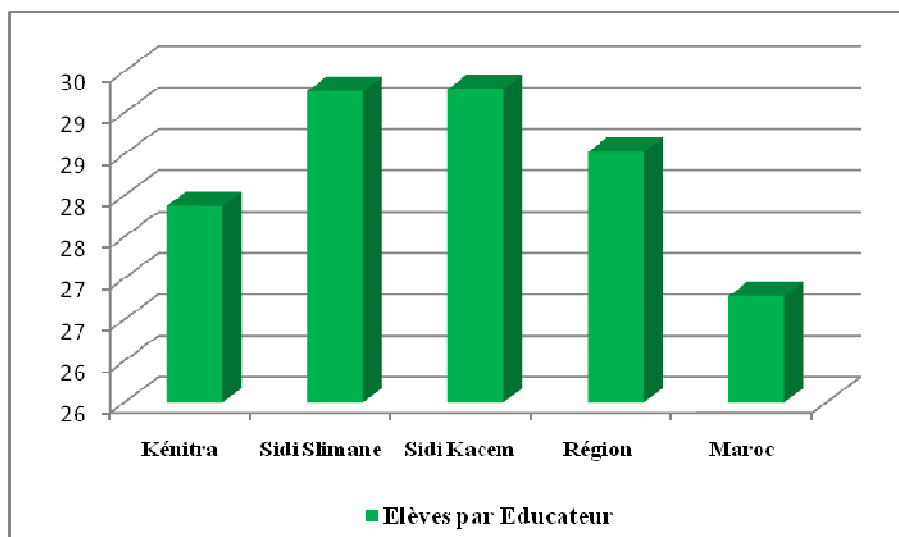
Le taux d'encadrement au niveau régional s'élève à 29 élèves par enseignant en 2013/2014. Quant au niveau national, ce taux est de 27 élèves par enseignant. Le taux d'encadrement au niveau provincial est de 28 élèves par enseignant dans la province de Kénitra contre 29 à Sidi Slimane et Sidi Kacem.

Tableau n°53: Enseignement secondaire collégial public, 2013/2014

Provinces	Elèves		Enseignants	Collèges
	Total	Filles		
Kénitra	42839	18951	1537	43
Sidi Slimane	14630	6319	500	14
Sidi Kacem	24393	10385	833	26
Région (1)	81862	35655	2870	83
Maroc (2)	1491419	662412	55688	1781
(1) / (2) (%)	5,5	5,4	5,2	4,7

Source : Annuaire statistique régional 2014, Annuaire statistique du Maroc 2014

Graphique n°10: Le taux d'encadrement dans l'enseignement secondaire collégial public



Source : Annuaire statistique régional 2014, Annuaire statistique du Maroc 2014

1.1.3.2- L'enseignement secondaire collégial privé

L'effectif des élèves qui suivent des études au sein des collèges privés a atteint, durant l'année scolaire 2013/2014, 4374 élèves dont les filles représentent 59,3%.

Ces élèves sont répartis sur 50 établissements dont 74% sont établis dans la province de Kénitra. Cette dernière abrite 3617 élèves. Cet effectif représente 82,6% des élèves du secondaire collégial privé de la région.

Les élèves qui suivent dans l'enseignement secondaire collégial privé au niveau de la région constituent 3,7% de l'ensemble des élèves de ce type d'enseignement au niveau national.

Il est à noter aussi que l'enseignement collégial privé est faiblement sollicité. En effet, la part des élèves inscrits au privé ne représente que 5,1% de l'ensemble des élèves du secondaire collégial de la région.

Tableau n°54: Enseignement secondaire collégial privé, 2013/2014

Provinces	Elèves		Etablissements
	Total	Filles	
Kénitra	3617	1790	37
S.Slimane	271	131	5
S.Kacem	486	234	8
Région (1)	4374	2155	50
Maroc (2)	118893	57240	1004
(1)/(2) (%)	3,7	3,8	5,0

Source : Annuaire statistique du Maroc 2014

1.1.4 – L’enseignement secondaire qualifiant

L’enseignement secondaire qualifiant s’étale sur trois ans. Il accueille les élèves admis au terme de la troisième année de l’enseignement secondaire collégial orientés à poursuivre leurs études dans une section d’enseignement général ou technique.

La tranche d’âge correspondante à ce cycle est celle de 15 à 17 ans. Cette phase conduit à l’obtention du baccalauréat qui ouvre la voie à l’enseignement supérieur, ou à défaut l’accès à la formation professionnelle.

1.1.4.1- L’enseignement secondaire qualifiant public

Le cycle de l’enseignement secondaire qualifiant public a assuré, en 2013/2014, la scolarisation de 42932 élèves dont 47,5% sont de sexe féminin. La région abrite 4,7% de l’ensemble des élèves inscrits au niveau national.

Le taux d’encadrement au niveau régional est de 21 élèves par enseignant, il est d’un point inférieur à la moyenne nationale.

L’analyse par province montre que Kénitra accueille plus de la moitié des élèves et des enseignants (55,2% et 55,0% respectivement), tandis que le nombre de lycées n’atteint pas la moitié de l’ensemble des lycées de la région (48,9%).

Le taux d’encadrement au niveau des provinces de la région est presque similaire (21 élèves par enseignant), et qui est le même que celui enregistré au niveau régional.

Tableau n°55: Enseignement secondaire qualifiant public, 2013/2014

Provinces	Elèves		Enseignants	Lycées
	Total	Filles		
Kénitra	23684	11616	1128	22
Sidi Slimane	6884	3327	327	6
Sidi Kacem	12364	5450	596	17
Région (1)	42932	20393	2051	45
Maroc (2)	905309	431222	44895	1042
(1) / (2) (%)	4,7	4,7	4,6	4,3

Source : Annuaire statistique du Maroc 2014

1.1.4.2- L'enseignement secondaire qualifiant privé

Les élèves de l'enseignement secondaire qualifiant privé représentent seulement 5,9 des élèves du secondaire qualifiant de la région, soit un effectif de 2709 élèves dont 46,5% sont de sexe féminin.

Rapporté au niveau national, l'effectif des élèves du secteur privé de l'enseignement secondaire qualifiant au niveau de la région représente seulement 3,3%.

Tableau n°56: Enseignement secondaire qualifiant privé, 2013/2014

	Elèves		Etablissements
	Total	Filles	
Kénitra	2445	1173	23
S.Slimane	165	33	2
S.Kacem	99	54	2
Région (1)	2709	1260	27
Maroc (2)	82825	37335	563
1 / 2 (%)	3,3	3,4	4,8

Source : Annuaire statistique du Maroc 2014

1.2- La formation pédagogique

Les établissements de la formation pédagogique de la région ont assuré, en 2013/2014, la formation de 305 enseignants, toutes catégories confondues. Cet effectif représente 4,4% de l'ensemble des enseignants formés au niveau national en 2013/2014. Ces enseignants sont répartis en trois niveaux, à savoir, les enseignants du primaire (128 enseignants), du secondaire collégial (98 enseignants) et du secondaire qualifiant (79 enseignants).

Tableau n°57 : Formation des enseignants par cycle, 2013/2014

	Primaire	Secondaire collégial	Secondaire qualifiant	Total
Région	128	98	79	305
Maroc	2364	2158	2435	6957
R/M (%)	5,4	4,5	3,2	4,4

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2014*

1.3- L'enseignement supérieur universitaire

L'infrastructure universitaire implantée dans la région est composée d'une université (Ibn Toufail) comprenant trois facultés: la faculté des Lettres et Sciences Humaines, la faculté des Sciences et la faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, en plus de deux grandes écoles, à savoir l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG) et l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées (ENSA). Ces établissements sont tous localisés dans la ville de Kénitra.

La faculté des lettres et des sciences humaines et celle des sciences abritent l'effectif le plus important d'étudiants (13281 et 10553 respectivement).

Le taux d'encadrement est différent selon le type d'enseignement. Il est le plus bas au niveau de l'école nationale des sciences appliquées (15 étudiants par enseignant). Alors que le taux le plus élevé revient à la faculté des Lettres et Sciences Humaines (92 étudiants par enseignant).

Tableau n°58: Etudiants et enseignants du supérieur par établissement

Etablissements	Etudiants	Enseignants	Taux encadrement
Faculté des Lettres et Sciences Humaines	13281	144	92
Faculté des Sciences	10553	251	42
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales *	1361	20	68
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion	923	36	26
Ecole Nationale des Sciences Appliqués	605	40	15

Source : *Annuaire Statistique Régional 2013*

* : *Données de 2011/2012*

2- La santé et les prestations sociales

Longtemps considéré comme étant un secteur purement social, dont les dépenses pèsent lourdement sur le budget de l'Etat, la santé est actuellement reclassée au rang des secteurs exerçant un effet direct sur le plan économique. En effet, une population en bonne santé produit de façon plus efficace, et une espérance de vie plus longue augmente le rendement du capital humain. La santé est donc considérée comme l'un des piliers du développement humain et par conséquent un moteur de relance de la croissance économique et sociale.

Conscient de l'importance de ce secteur, le Maroc s'est engagé à améliorer sa politique sanitaire à travers le développement des soins médicaux de base et l'élargissement de l'infrastructure sanitaire et sa dotation en équipements nécessaires.

Dans ce sens, plusieurs programmes ont été adoptés dans le but de moderniser les services sanitaires fournis, et d'en faire bénéficier une population plus large, notamment celle démunie vivant en milieu rural. On cite par exemple, l'élargissement du programme de vaccination, la planification familiale... etc.

2.1 – L’infrastructure sanitaire et la capacité litière

L’amélioration et le développement des conditions sanitaires de la population ne peuvent être assurés sans avoir un niveau d’équipement sanitaire suffisant. A cet effet, une description de la capacité litière et de l’infrastructure sanitaire de base s’avère nécessaire.

2.1.1- l’infrastructure sanitaire

La région dispose de 115 unités sanitaires (toutes catégories confondues). Cette infrastructure sanitaire publique est constituée, en majorité, par des centres de santé, soit 74,5% de l’effectif des formations sanitaires disponibles en 2013. Les centres de santé ruraux représentent 53,0% des centres de santé de la région. Selon les provinces, 47,0% des établissements sanitaires se situent au niveau de la province de Kénitra, 33,0% à Sidi Kacem et 20,0% sont implantés dans la province de Sidi Slimane. Comparé au niveau national, le poids de l’infrastructure sanitaire régionale demeure encore très faible. Il est autour de 4% de l’infrastructure sanitaire nationale.

Tableau n°59: Infrastructure sanitaire publique selon les provinces, 2013

	Centre de santé urbain		Centre de santé rural		Dispensaire rural	Hôpitaux Généraux	Total
	SLA	ALA	SLA	ALA			
Kénitra	24	0	11	7	10	2	54
S.Slimane	3	1	6	2	10	1	23
S.Kacem	4	4	18	6	5	1	38
Région	31	5	35	15	25	4	115
Maroc	644	131	849	397	738	105	2902*
Rég/Maroc (en)%	4,8	3,8	4,1	3,8	3,4	3,8	4,1

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2014

* : Dont 38 hôpitaux spécialisés.

2.1.2- La capacité litière et les mouvements des malades

Les formations sanitaires relevant du secteur public, au niveau de la région, offre une capacité litière de 768 lits, soit 3,6% de la capacité litière nationale. La province de Kénitra en détient la part la plus

importante (67,2%). Ces formations ont accueilli, en 2013, 66427 patients qui ont passés 152672 journées d'hospitalisation.

Tableau n°60: Mouvements des malades dans les formations sanitaires publiques avec lits, 2013

Province	Nombre d'établissements	Nombre de lits	Entrées	Journées d'hospitalisation
Kénitra	2	516	42360	116305
S.Slimane	1	50	5245	9705
S.Kacem	1	202	18822	26662
Région	4	768	66427	152672
Maroc	141	21493	1204132	4809656
Rég/Maroc (%)	2,8	3,6	5,5	3,2

Source : Annuaire Statistique Régional 2014, Annuaire Statistique du Maroc 2014

2.2 – L'encadrement sanitaire et les consultations médicales

2.2.1- L'encadrement médical

Le personnel médical exerçant au sein de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen s'élève à 754 médecins en 2013, ce qui représente une densité d'un médecin pour 2400 habitants, contre un médecin pour 1925 habitants au niveau national. La part des médecins opérant dans la région représente 4,4% de l'ensemble des médecins opérant au niveau national.

Par province, on note qu'il y'a une forte divergence entre les trois provinces en matière de concentration des médecins (privés ou publics). En effet, la province de Kénitra abrite 70,1% des médecins publics et 77,5% des médecins privés opérant sur le territoire de la région. La province de Sidi Kacem abrite 20,7% des médecins publics et 13,9% des médecins privés de la région. Enfin, la province de Sidi Slimane abrite 9,2% des médecins publics et 8,6% des médecins privés de la région.

Tableau n°61: Médecins selon le secteur et la province, 2013

	Public	Privé	Total
Kénitra	267	289	556
S.Slimane	35	32	67
S.Kacem	79	52	131
Région	381	373	754
Maroc	8156	8965	17121
R/M(%)	4,7	4,2	4,4

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2014*

Afin d'élargir l'offre des soins sanitaires et en faire profiter toute la population de la région, l'arsenal médical de la région est renforcé par un réseau ambulatoire avec un personnel qualifié. Toutefois, cette opération reste mal répartie dans l'espace, puisque 66,3% de ces médecins exercent dans la province de Kenitra. De point de vue spécialité, les médecins exerçant dans ce réseau sont en majorité des généralistes, soit 95,6% contre 4,4% pour les spécialistes.

Tableau n°62: Médecins du Ministère de la Santé exerçant dans le réseau ambulatoire par province, 2013

Province	M. Généralistes	M. Spécialistes	Total
Kénitra	99	6	105
S.Slimane	18	0	18
S.Kacem	35	1	36
Région	152	7	159
Maroc	3105	412	3517
Rég/Maroc %	4,9	1,7	4,5

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2014*

2.2.2- L'encadrement paramédical

L'effectif global du personnel paramédical public dans la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen a atteint 1064 personnes en 2013, soit presque 4,3% de l'effectif national.

Par province, la plus grande part du personnel paramédical est concentrée dans la province de Kénitra (61,4%). La province de Sidi

Kacem abrite 26,5% du personnel paramédical de la région et la province de Sidi Slimane abrite le reste (12,1%).

Pour ce qui est du personnel paramédical public exerçant dans le réseau ambulatoire, son effectif a atteint 466 personnes en 2013, soit 4,7% de l'effectif national.

Tableau n°63: Répartition du personnel paramédical par province

Province	Paramédical (public)	Paramédical (réseau ambulatoire)
Kénitra	666	274
S.Slimane	123	62
S.Kacem	275	130
Région	1064	466
Maroc	24609	9905
Rég/Maroc %	4,3	4,7

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2014

2.2.3- Les consultations médicales et paramédicales

En 2013, 1671687 consultations médicales ont été réalisées dans les formations sanitaires publiques de la région. Ces consultations représentent 8,1% du total des consultations médicales au niveau national. Pour les consultations paramédicales, elles sont de l'ordre de 1911307 consultations. Celles-ci, représentent 6,7% de l'ensemble des consultations paramédicales du pays. 45,9% des consultations sont réalisées dans les formations sanitaires de la province de Kénitra.

Tableau n°64 : Consultations curatives réalisées dans les formations sanitaires publiques par province

Province	Consultations médicales	Consultations paramédicales
Kénitra	800036	846281
S.Slimane	236694	154286
S.Kacem	634957	910740
Région	1671687	1911307
Maroc	20699028	28673067
Rég/Maroc %	8,1	6,7

Source : Annuaire Statistique Régional 2014, Annuaire Statistique du Maroc 2014

2.3 – Quelques aspects de l’activité de la santé

Afin de diversifier l’offre des services de santé et d’en faire profiter des populations ciblées, plusieurs programmes s’intéressant à la santé familiale ont été mis en place, à savoir le programme national d’immunisation, le programme national de la planification familiale...

2.3.1- Le programme national d’immunisation

La planification des programmes d’immunisation est un élément essentiel de la stratégie nationale d’immunisation. Le but de cet élément est de favoriser l’évaluation nationale des nouveaux vaccins et l’établissement de leur degré de priorité par le biais de critères communs. Le programme national d’immunisation a pu en quelques années réduire considérablement les niveaux de mortalité et de morbidité infantiles liées à la rougeole, au tétanos néo-natal, à la poliomyélite, à la diphtérie, à la coqueluche et à la tuberculose.

A l’instar des autres régions, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen a bénéficié des activités de ce programme d’immunisation destiné aux enfants âgés de 0 à 11 mois. Les réalisations des délégations provinciales de la santé opérant sur le territoire de la région sont estimées, en 2013, à 6,4% des activités réalisées au niveau national pour le vaccin du BCG (soit 44870 prises), à 6,4% pour le vaccin du DTCP (soit 128944 prises) et à 6,3% pour le Vaccin Anti-Rougeoleux (soit 41137 prises).

Tableau n°65 : Activités du Programme National d’Immunisation par province -Enfants âgés de 0 à 11 mois
(Unité : Nombre de prises)

Province	BCG	Polio	DTCP 1	DTCP 2	DTCP 3	V.A.R
Kénitra	23 879	23 879	23 422	22 907	22 621	22 459
S.Slimane	8 071	7 380	8 138	7 853	7 858	7 284
S.Kacem	12 920	12 920	12 297	12 171	11 677	11 394
Région	44 870	44 179	43 857	42 931	42 156	41 137
Maroc	698086	694670	676018	672123	657357	652350
Rég/Maroc %	6,4	6,4	6,5	6,4	6,4	6,3

Source : Annuaire Statistique Régional 2014, Annuaire Statistique du Maroc 2014

BCG : Bacille de Calmette et Guérin (vaccin antituberculeux)

DTCP : Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite

VAR : Vaccin Anti-Rougeoleux

2.3.2- le programme national de surveillance de la grossesse et de l'accouchement

La grossesse est un état qui nécessite une attention spécifique afin d'éviter les risques ou les difficultés qui peuvent survenir à tout moment. La grossesse n'est jamais un événement anodin et son suivi par un professionnel favorise le développement normal du fœtus, prévient l'apparition ou l'aggravation de complications, amène la future maman vers un accouchement dans de bonnes conditions physiques et psychologiques. Dans ce sens et pour garantir le suivi de la grossesse et de l'accouchement, le Ministère de la santé a mis en place un programme destiné aux femmes enceintes dans chaque province et préfecture.

Au niveau de la région, 14285 femmes enceintes se sont présentées en 2013, au cours du 1^{er} trimestre de leur grossesse, auprès des services concernés pour se faire examiner pour la première fois. Durant la même période, 4431 grossesses à risque ont été dépistées. Quant aux examens post-natals, ils s'élèvent à 45523, soit 7,0% des consultations réalisées après l'accouchement au niveau national.

Tableau n°66: Activités du Programme National de surveillance de la grossesse et de l'accouchement

Province	Nouvelles consult.	Dont 1 ^{er} trimestre de la grossesse	Autres consultations prénatales	nombre de grossesses à risque dépistées		Examens post-natals
				Total	Dont référées	
Kénitra	14 580	5 819	15 871	2 011	996	22 867
S.Slimane	4 695	2 455	5 606	286	217	5 151
S.Kacem	10 519	6 011	18 105	2 134	941	17 505
Région	29 794	14 285	39 582	4 431	2 154	45 523
Maroc	468555	251523	686438	71379	33534	647616
Rég/Maroc %	6,4	5,7	5,8	6,2	6,4	7,0

Source : Annuaire Statistique Régional 2014, Annuaire Statistique du Maroc 2014

Quant au nombre d'accouchements enregistrés au sein de la région en 2013, il s'élève à 32783 cas, 60,1 % d'entre eux relèvent de la province de Kénitra. La part des accouchements par césarienne a atteint 5,4%, soit près de la moitié de la part des accouchements par césarienne au niveau national (11,3%).

Tableau n°67: Accouchements au sein des formations sanitaires publiques

Province	Accouchements		Morts nés(%)	Mères décédées
	Total	Césarienne(%)		
Kénitra	19 691	6,6	1,1	12
S.Slimane	4 506	3,2	1,2	1
S.Kacem	8 586	3,8	1,9	1
Région	32 783	5,4	1,3	14
Maroc	507971	11,3	1,7	245
Rég/Mar %	6,5	-	-	5,7

Source : Annuaire Statistique Régional 2014, Annuaire Statistique du Maroc 2014

2.3.3- Le programme national de la planification familiale

La maîtrise de la croissance démographique et la préservation de la santé de la mère constituent l'objectif primordial de la pratique de la planification familiale, visant à un plus grand accès des femmes aux méthodes modernes de contraception. En vue d'atteindre cet objectif, le Maroc a mis en place un programme national de la planification familiale qui aide les gens en fournissant des soins de santé reproductive sauvant des vies et évitant des grossesses non souhaitées.

Ainsi, en 2013, les femmes adhérentes à ce programme ont représenté 6,3% de l'effectif national des femmes acceptantes, soit 233640 femmes dont 17,5% ont utilisé les moyens contraceptifs pour la 1^{ère} fois.

Il est à noter que la pilule est le moyen contraceptif le plus utilisé (92,9% des femmes). Le même comportement est constaté au niveau national.

Tableau n°68: Activités du programme national de planification familiale selon les provinces

	Pilules	Condom	Diaphragme Intra Utérin	Injections	Ligature de trompes de FALLOPE	Total
Nouvelles acceptantes						
Kénitra	13 291	1 432	2 492	70	14	17 299
S.Slimane	6 443	493	188	125	7	7 256
S.Kacem	13 917	432	1 226	715	8	16 298
Région	33 651	2 357	3 906	910	29	40 853
Maroc	486 360	49977	61 666	15261	372	613 636
Rég/Maroc %	6,9	4,7	6,3	6,0	7,8	6,7
Anciennes acceptantes						
Kénitra	78 912	3 995	398	279	-	83 584
S.Slimane	30 176	1 383	92	369	-	32 020
S.Kacem	74 202	1 209	87	1 685	-	77 183
Région	183 290	6 587	577	2 333	-	192 787
Maroc	2 909 503	134 304	5578	43970	-	3 093 355
Rég/Maroc %	6,3	4,9	10,3	5,3	-	6,2

Source : Annuaire Statistique Régional 2014, Annuaire Statistique du Maroc 2014

3– La jeunesse et sports

Le secteur de la Jeunesse et des Sports a pour mission l'éducation des enfants et des jeunes avec une animation et un encadrement éducatif et culturel continu et permanent qui permet l'épanouissement des enfants et des jeunes, la promotion de leur situation sociale, leur insertion dans la société, l'amélioration de leur environnement, leur protection de toutes les formes de délinquance et le renforcement de la prévention.

Le secteur a également pour mission la promotion de la femme à travers sa formation, son intégration et son assistance en matière d'ouverture et d'acquisition d'un comportement sain en matière de

développement, de nature à lui permettre de s'insérer dans la vie économique et sociale.

3.1- L'infrastructure sportive régionale

La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, dispose d'un ensemble d'installations sportives qui permet aux jeunes de pratiquer plusieurs disciplines sportives.

Ce réseau d'installations sportives est constitué de 47 unités sportives en 2011. Les terrains de foot-ball, constitue une part importante (36,2%). Ces installations constituent 4,2% de l'ensemble des installations sportives au niveau national.

Tableau n°69: Installations sportives dans la région, année 2011

Disciplines	Région	Maroc	R/M (%)
Foot-Ball	17	455	3,7
Athlétisme	3	75	4,0
Basket-Ball	9	181	5,0
Hand-Ball	6	116	5,2
Volley-Ball	3	129	2,3
Salles de sport	4	103	3,9
Piscines	4	66	6,1
Base nautique	1	6	16,7
Total	47	1131	4,2

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2014*

3.2- Les établissements socioculturels

A l'instar des autres régions du pays, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen dispose d'un ensemble d'établissements socioculturels, qui répondent aux différents besoins de la population en matière de formation des femmes dans des domaines variés au sein des foyers féminins, de lancement des programmes éducatifs pour les petits enfants dans les jardins d'enfants et de pratique d'activités diverses au seins des maisons des jeunes.

L'effectif des maisons des jeunes au niveau régional, s'élevait à 25 établissements en 2012, soit 4,5% de l'ensemble du Maroc. Quant au nombre de participants aux activités normales organisées par ces maisons, il s'élève à 95772 jeunes et représente 3,3% de celui enregistré au niveau national.

Concernant les services destinés aux femmes, ils sont exercés dans les foyers féminins. Ces derniers s'élevaient à 18 établissements dans la région en 2012, soit 5,8% des foyers féminins au niveau national. Ils sont gérés par 46 encadrants et ont reçu 9 577 bénéficiaires.

Les jardins d'enfants sont de l'ordre de 27 établissements. Ils ont accueilli, en 2012, 9197 enfants encadrés par 53 jardinières.

Tableau n°70: Nombre d'établissements de la jeunesse et des sports par province, année 2012

Etablissements	Kénitra	S.Slimane	S.Kacem	Région	Maroc	R/M (%)
Foyers Féminins						
. Foyers	10	3	5	18	308	5,8
. Encadrants	26	6	14	46	911	5,0
. Bénéficiaires ⁽¹⁾	6824	1692	1061	9577	88768	10,8
Jardins d'enfants						
. Etablissements	17	4	6	27	366	7,4
. Jardinières	27	7	19	53	798	6,6
. Bénéficiaires ⁽²⁾	6739	1729	729	9197	111198	8,3
Maisons de jeunes						
. Etablissements	11	7	7	25	557	4,5
. Participants aux Activités de rayonnement	43538	20777	27058	91373	2190923	4,2
. Participants aux activités normales	37537	27177	31058	95772	2861608	3,3

Source : *Annuaire Statistiques du Maroc 2014*

(1) Comprend les bénéficiaires des activités normales, celles de rayonnement et des unités mobiles d'alphabétisation.

(2) Comprend les bénéficiaires des activités institutionnelles et des activités éducatives de rayonnement.

CHAPITRE V :

LES SECTEURS PRODUCTIFS

1- L'agriculture

Le secteur agricole constitue l'un des atouts majeurs de l'activité économique de la région. Il jouit d'une gamme variée de sols de haute qualité, de ressources abondantes en eau, de la disponibilité de la main d'œuvre et de la proximité de l'Europe et des grands centres de consommation. Tous ces facteurs font de l'agriculture la première branche d'activité dans la région.

En effet, la région bénéficie de précipitations abondantes qui dépassent celles enregistrées au niveau national. Quant au climat, il est de type méditerranéen, doux et humide en hiver et chaud et sec en été.

Le secteur agricole prédomine également sur les autres branches d'activité au niveau de la région en matière de création d'emplois. En effet, près de 80% de la population active occupée rurale de la région travaillent dans ce secteur en 2013.

1.1– La structure foncière

La répartition de la superficie agricole utile selon le statut foncier montre la dominance du statut Melk (55,3%), suivi par le statut Collectif (20,0%) et le statut domanial (14,2%). Les terres entrant dans le cadre de la réforme agraire constituent quant à elles 3,6% de la superficie agricole utile de la région.

Par province, la situation se présente différemment bien que le Melk soit prépondérant au niveau des trois provinces. En effet, plus de la moitié des terres de la province de Kénitra (59,9%) et de la province de Sidi Kacem (56,6%) rentrent dans le statut Melk. Le système collectif assez présent au niveau des provinces de Sidi Slimane (28,7%) et Sidi Kacem (23,4%) ne constitue que 11,7% de la SAU de la province de Kénitra où les terres domaniales sont assez présentes (16,5%), comme c'est le cas d'ailleurs pour la province de Sidi Slimane (17,0%).

**Tableau n°71: Répartition de la SAU selon la structure foncière,
Année 2012/2013**

Statut juridique	Kénitra	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Région
Melk	59,9	41,5	56,6	55,3
Collectif	11,7	28,7	23,4	20,0
Domaine	16,5	17,0	11,3	14,2
Réforme agraire	4,2	4,2	3,0	3,6
Autre	7,7	8,6	5,7	6,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Annuaire Statistique Régional 2014

1.2 – Les principales productions agricoles de la région

1.2.1 – Les céréales

La culture des céréales au niveau de la région occupe une superficie d'environ 297000 hectares, soit 67,7% de la superficie cultivée, assurant une production totale avoisinant les 10 millions de quintaux. Le rendement moyen des céréales au niveau régional est estimé à 34,4 qx/ha, ce qui représente presque le double du rendement national moyen (18,3 qx/ha).

Le blé tendre constitue l'espèce dominante avec une superficie de 229000 ha, soit 77,2% de la superficie globale céréalière et avec une production qui s'élève à près de 8,1 millions de quintaux, soit 79,7% de la production des céréales au niveau de la région.

1.2.2 – Les légumineuses

La culture des légumineuses au niveau de la région occupe 10,4% de la superficie cultivée. Le rendement moyen des légumineuses est estimé à 7,6 qx/ha.

Les haricots secs viennent en tête des légumineuses avec une production de 153000 qx, ce qui représente 44,2 de la production des légumineuses de la région.

1.2.3 – Les cultures industrielles

Les cultures industrielles de la région sont constituées principalement de la betterave et de la canne à sucre. Et dans une mesure moindre du tabac. En 2012/2013, elles occupent une superficie de 13700 ha et

assurent la production de 3,2 millions de quintaux, représentant ainsi 11,5% de la production nationale.

1.2.4 –Les cultures oléagineuses

Les cultures oléagineuses occupent, en 2012/2013, une superficie de 20665 hectares dont 57,4% sont réservés au tournesol contre 42,3% pour l'arachide. La production des oléagineuses au niveau de la région a atteint durant la même année 344760 qx, soit un rendement moyen de 16,7 qx/ha.

Tableau n°72: Principales cultures selon la production (qx) et la superficie (ha), 2012/2013

Cultures	Kénitra		Sidi Slimane		Sidi Kacem		Région	
	Sup	Prod	Sup	Prod	Sup	Prod	Sup	Prod
Céréales	95670	1626100	48270	1073600	152740	7504200	296680	10203900
Blé Dur	13050	166000	1000	18000	19500	793500	33550	977500
Blé Tendre	68370	1117000	41550	947000	119000	6070000	228920	8134000
Orge	6810	88000	5100	105500	12000	490200	23910	683700
Mais	3790	14700	620	3100	390	2000	4800	19800
Riz	3150	240000	0	0	1850	148500	5000	388500
Sorgho	500	400	0	0	0	0	500	400
Légumineuses	16750	210735	4750	28560	24070	106500	45570	345795
Fèves	1610	12350	1070	3200	3200	28600	5880	44150
Petits Pois	60	920			1410	12600	1470	13520
Pois Chiches	2215	15995	800	4900	15100	36520	18115	57415
Lentilles	25	145	1680	13440	50	500	1755	14085
Haricots secs	7540	149145	200	2620	410	1200	8150	152965
Féveroles	5300	32180	1000	4400	3900	27080	10200	63660
Oléagineuses	19725	343350	450	450	490	960	20665	344760
Tournesol	10925	132850	450	450	490	960	11865	134260
Arachide	8800	210500	0	0	0	0	8800	210500
Cult. Industrielles	4602	58942	2090	2287260	7030	836770	13722	3182972
Betterave	1105	5962	920	455380	2800	417560	4825	878902
Canne à Sucre	3497	52980	810	1831160	4120	418960	8427	2303100
Tabac	0	0	360	720	110	250	470	970
Cult. Fourragères	31830	2889460	8770	853230	20980	635830	61580	4378520

Source : Annuaire statistique régional, 2014

1.3 – La production animale

Le domaine de l'élevage procure à la région une richesse considérable. En effet, la région dispose d'un cheptel important et diversifié. L'effectif du cheptel est estimé à 1470700 têtes. Le cheptel de la région est constitué à majorité des ovins (72,6%). Les bovins et les caprins en constituent respectivement 24,9% et 2,5%.

Les bovins au niveau de la région constituent 10,9% de l'ensemble du cheptel national des bovins. Les ovins constituent 5,5% du cheptel ovin national. Les caprins sont faiblement représentés (0,6%).

Tableau n°73: Effectif du cheptel selon les races et la province, 2013

Espèces	Kénitra	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Région	Maroc	R/M
Bovins	155750	76600	133750	366100	3344700	10,9
Ovins	552200	189350	325600	1067150	19499500	5,5
Caprins	9550	9000	18900	37450	6243300	0,6
Total	717500	274950	478250	1470700	29087500	5,1

Source : *Annuaire statistique régional, 2014*
Annuaire statistique du Maroc, 2014

2-La forêt

La forêt est indéniablement l'une des richesses importantes dont jouit la région. Elle constitue un atout majeur que ce soit sur le plan économique, touristique ou écologique.

La région dispose d'une couverture en forêt étalée sur une superficie de près de 136000 hectares. Elle est à majorité constituée de forêt artificielle, soit, près de 66,9% de la couverture forestière de la région (90979 hectares). L'eucalyptus constitue l'essentiel de cette forêt artificielle qui représente 13,9% de la forêt artificielle du pays.

Quant à la forêt naturelle qui constitue 33,1% du couvert de la région, elle est composée essentiellement de chêne liège dont la superficie représente 9,5% du chêne liège au niveau national.

Tableau n°74: superficie (en ha) des forêts reboisées et naturelles, 2012

	Région	Maroc	r/m
1. Forêt artificielle	90979	655106	13,9
2. Forêt naturelle	45 100	8 976790	0,5
2.1. Essences feuillues	36 660	2 827 750	1,3
Chêne liège	36 440	384 280	9,5
Chêne vert	220	1 479 410	0,0
Autres	0	964060	0,0
2.2. Essences résineuses	820	1 129 580	0,1
Genévriers	820	341 570	0,2
Autres	0	788010	0,0
2.3. Mattoral	6910	655080	1,1
2.4. Autres	710	4364550	0,0
Total	136079	96631896	0,1
Reboisement (2010-2011)	1 734	45237	3,8

Source : *Annuaire statistique régional, 2013*

Annuaire statistique du Maroc, 2013

3- La pêche maritime

Le secteur de la pêche au niveau de la région reste peu développé malgré les potentialités existantes. Ces dernières peuvent être résumées en un littoral de près de 140 km susceptible d'abriter un port de haut niveau, et un marché de consommateurs constitué des résidents locaux et ceux des régions voisines.

Parmi les incitations réalisées par les pouvoirs publics dans ce domaine, on cite : l'aménagement du port de pêche de Mehdia, le dragage continu du quai d'accostage, le développement d'un village de pêche à Moulay Bouselham ainsi que la mise à la disposition du port de Mehdia d'une unité de sauvetage.

3.1- La flotte de pêche

La flotte de pêche maritime immatriculée dans la circonscription maritime de Kénitra compte, en fin 2013, 574 unités dont les canots de pêche artisanale constituent 82,4%. Cette flotte emploie 2860 marins pêcheurs.

Sur les 558 unités immatriculées, seulement 399 d'entre elles ont été actives en 2013.

Tableau n°75: Flotte immatriculée à la DPM de Kénitra, année 2013

Type	Nombre d'unités immatriculées	Nombre d'unités actives
Pêche côtière	84	66
Madragues	8	8
Pêche hauturière	9	-
Pêche artisanale	473	325
Total	574	399

Source : *Annuaire statistique régional, 2014*

3.2-La production maritime

Le secteur de la pêche a réalisé pour la région, en 2013 un volume des débarquements avec toutes ses composantes côtière, hauturière et artisanale de l'ordre de 7133 tonnes pour une valeur de 82 millions de dirhams.

Cette production est issue des débarquements effectués en grande partie par la flotte côtière à raison de 91,8%, suivis de la flotte artisanale à raison de 5,6%, et enfin les madragues à raison de 2,6%.

En valeur, la pêche côtière procure 64,2% de l'ensemble de la valeur créée. Les madragues, faiblement représentées, créent cependant 23,9% des richesses.

Tableau n°76: La production maritime par segment de pêche, année 2013

Segment	Valeur		%	
	Poids en Tonne	Valeur en 1000 Dhs	Poids	Valeur
Pêche côtière	6 547	52746	91,8	64,2
Pêche artisanale	396	9747	5,6	11,9
Madragues	190	19638	2,7	23,9
Total	7 133	82131	100,0	100,0

Source : *Annuaire statistique régional, 2014*

La production de la pêche côtière et artisanale est dominée par le groupe pélagique qui représente 83,5% du volume total de la production mais sa valeur ne représente que 41,9% de la valeur totale de la production.

Par contre, les céphalopodes ne font que 8,5% du poids de la pêche mais réalisent une valeur dont la part est de 27,2% de la valeur totale de la production de la pêche côtière et artisanale.

Tableau n°77: Produits de la pêche maritime par espèce, année 2013

Segment	Valeur		%	
	Poids en Tonne	Valeur en 1000 Dhs	Poids	Valeur
Pélagique	5 798	26 206	83,5	41,9
Poisson Blanc	287	8 417	4,1	13,5
Céphalopode	591	17 010	8,5	27,2
Crustacés	267	10 860	3,8	17,4
Total	6 943	62 493	100,0	100,0

Source : *Annuaire statistique régional, 2014*

4- L'artisanat

L'artisanat marocain est considéré comme l'un des secteurs les plus productifs et générateurs d'emplois.

Dans la région du Gharb-Chrarda-Beni-Hssen, le secteur de l'artisanat offre de grandes opportunités et possibilités d'investissement, essentiellement dans les métiers du tissage traditionnel, de la menuiserie d'art et de la poterie et céramique,...

La production des tapis est l'activité dominante de l'artisanat au niveau régional. Elle est très développée dans la province de kénitra qui réalise 8000 m² de tapis. Mais ce secteur connaît une récession ces dernières années. La production des tapis a diminué de 42% entre 2011 et 2013.

La valeur des exportations des produits de l'artisanat de la région représente 1,0% au de celle de l'ensemble du pays.

L'organisation des artisans n'est pas bien développée dans la région. Les coopératives artisanales dans la région ne représentent que 2,3% des coopératives nationales. Et en plus, les adhérents à ces coopératives ne représentent que 1,1% de l'ensemble des adhérents au niveau national.

Tableau n°78: Principaux indicateurs de l'activité artisanale au niveau de la région, 2013

	Région	Maroc	R/M (%)
1. Activité artisanale			
1.1- Estampillage des tapis			
a- Nombre de tapis	5246		
b- Surface des tapis (m ²)	8067		
1.2- Exportation			
a- Quantité (Qx)	95	86143	0,1
b- Valeur (en 1000 dh)	3514	363582	1,0
2. Coopératives et acteurs adhérents (2012)			
2.1- Coopératives	33	1437	2,3
2.2- Artisans adhérents	287	26650	1,1

Source : Annuaire statistique régional 2013, 2014, Annuaire statistique du Maroc 2014

5- L'industrie de transformation

5.1- Atouts et potentialités économiques

La région accueille de nombreuses entreprises leaders dans leurs domaines qui y ont installé leur siège social, principalement dans le secteur des industries de transformation.

Profitant de sa situation géographique, la région présente de nombreux atouts :

- La proximité des capitales administrative et économique du Royaume;
- une excellente desserte grâce au réseau autoroutier, ferroviaire et portuaire ;
- un parc immobilier développé ;
- un niveau de notoriété élevé, depuis l'instauration du guichet unique, au niveau du centre régional d'investissement.

Ainsi, les conditions propices au développement des activités économiques, ont permis l'implantation de plusieurs entreprises, dans plusieurs domaines d'activités.

5.2- L'industrie régionale selon les secteurs d'activité

L'analyse de l'infrastructure industrielle de la région selon les secteurs d'activité révèle d'énormes disparités en matière de représentativité et de performance.

Les établissements de l'industrie agroalimentaire représentent 36,2% de l'arsenal industriel de la région. Ils investissent 20,1% de l'investissement total industriel et produisent 31,6% de la valeur de la production régionale qui contribue à raison de 25,8% des exportations industrielles régionales.

L'industrie chimique et para chimique partage la première position en termes d'établissements (36,2%), mais investit seulement 13,2% des investissements assurant une production dont la valeur représente 12,6% de la production totale de l'industrie régionale. Elle participe à l'export avec une part de 4,7%.

L'industrie métallique et mécanique vient en troisième position en termes d'établissements (22,5%). L'investissement au sein de ce secteur représente 26,9% de l'investissement total de l'industrie régionale. Elle réalise 13,0% de la valeur de la production industrielle régionale, mais ne participe qu'à hauteur de 0,5% de la valeur des exportations des produits industriels de la région.

L'industrie textile et du cuir est faiblement représentée au niveau de la région, que ce soit en termes d'établissements (2,8%), d'investissement (7,3%), de production (4,7%) ou encore d'exportations (7,1%).

Le secteur clé de l'industrie régionale est sans conteste celui de l'industrie électrique et électronique. Ce secteur ne représente que 2,3% des établissements industriels de la région, mais participe avec une part de 32,5% dans l'investissement industriel régional. Il produit 38,0% de la production industrielle régionale, en valeur, et ses produits sont orientés vers le marché international. Ses produits exportés représentent 62,0% des exportations industrielles de la région.

En matière de création d'emplois, ce secteur crée 38,7% des emplois industriels de la région. Il est suivi par les secteurs de l'industrie agroalimentaire (36,9%), de l'industrie chimique et para chimique (10,3%), de l'industrie métallique et mécanique (9,2%) et enfin le secteur du textile et du cuir qui n'emploie que 4,8% de l'emploi industriel régional.

Tableau n°79: Grandeurs industrielles par secteur, Année 2012

Secteur	Nb d'établissements	Effectif employés	Inv. 10 ⁶ dhs	Prod. 10 ⁶ dhs	C.A 10 ⁶ dhs	Exp. 10 ⁶ dhs
Ind. Agro Alimentaire	77	8 474	84	2582	2556	1223
Ind. Textile et Cuir	6	1 107	30	386	420	337
Ind. Chimique et Parachimique	77	2 369	55	1031	1692	221
Ind. Métallique et Mécanique	48	2 103	112	1064	944	23
Ind. Electrique et Electronique	5	8 883	135	3104	3098	2939
Région (1)	213	22936	416	8167	8709	4744
Maroc (2)	7749	550224	23210	391713	429734	109953
(1)/(2) %	2,7	4,2	1,8	2,1	2,0	4,3

Source : Annuaire statistique Régional 2014, Annuaire statistique du Maroc 2014